

LE HAUT-PAYS

Journal de la ROYA-BEVERA

N° 51

PARUTION TRIMESTRIELLE

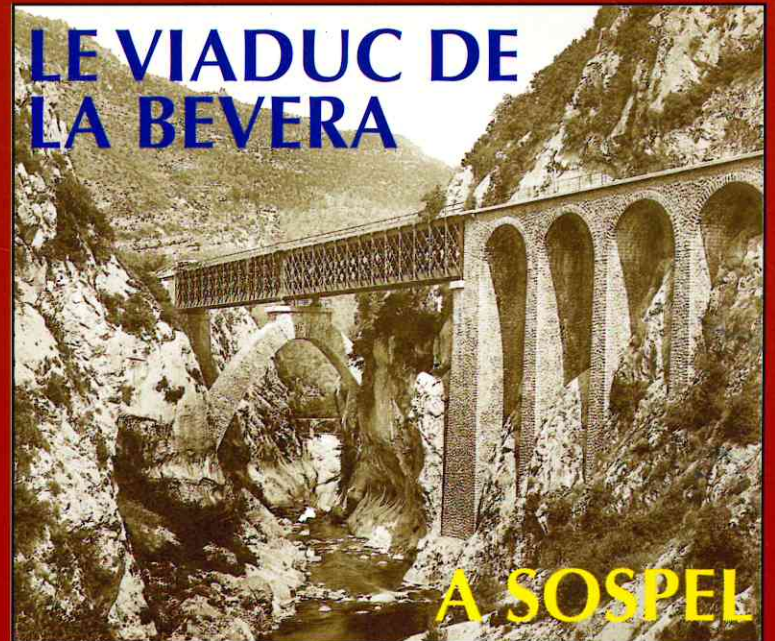
JUILLET 2001 - NUMERO ISSN: 0763-1480

LE DEBAT SUR L'INTERCOMMUNALITE

NINO, LE BERGER DE LA BRIGUE

SAORGE : LE SANCTUAIRE

NOTRE-DAME DE MAURION



L'ETAT DES AMES DE SOSPEL EN 1753

DEUX RANDONNEES EN HAUTE-ROYA



LE HAUT PAYS
Numéro 51
JUILLET 2001
Prix : 32,80 Francs
5,00 euros
Distribution par l'éditeur

ET LES RUBRIQUES HABITUELLES
ROYA-BEVERA MAGAZINE
COURRIER DES LECTEURS
LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT-PAYS

BIBLIOGRAPHIE

◆ **PASSIONS, CHEFS D'OEUVRE DE LA RENAISSANCE DANS LES ALPES MERIDIONALES**, par Jean-Loup Fontana et Michel Graniou, aux éditions Gilletta Nice-Matin. Un livre de 175 pages, abondamment illustré en couleurs. Ce bel ouvrage, préfacé par le peintre niçois Ernest Pignon-Ernest, répertorie et illustre le riche patrimoine artistique religieux des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles lié au thème de la Passion de Jésus-Christ, dans les Alpes du Sud. Les vallées du pays niçois y tiennent une large place, avec une mention spéciale pour les sanctuaires de Sospel et de La Brigue. **En vente 320 francs en librairie.**

◆ **CLUES ET CANYONS**, édité par le conseil général des Alpes-Maritimes. Un guide de 88 pages, format 15 x 24 cm, abondamment illustré en couleurs. Cette réédition mise à jour des excellents guides «Randoxygène» décrit 30 itinéraires de clues et canyons des Alpes-Maritimes, parmi lesquels les huit voies incontournables de la Roya-Bévéra : Basséra, Guiou, Audin, Carleva, Maglia, Morghe, Bendola médiane et intégrale. **Disponible gratuitement auprès des mairies, offices de tourisme, maisons du parc du Mercantour et commerces spécialisés en matériel de sport et de montagne.**

◆ **GLI STATUTI DI VERNANTE E IL DIRITTO LOCALE DELLA CONTEA DI TENDA**, par Paolo Casana, aux éditions Studi Storici, Archeologici ed Artistici della Provincia di Cuneo. Un livre de 264 pages, format 17 x 24 cm, texte italien, qui analyse les statuts du village piémontais de Vernante au XVI^{ème} siècle, alors qu'il faisait partie des possessions des comtes Lascaris de Tende sur le versant nord du col du même nom. Véritable recueil du droit local d'une communauté montagnarde, le «Codex statutorum loci Vernanti» rédigé en 1554 constitue une mise à jour de textes précédemment élaborés en 1293, 1476 et 1509. Il récapitule les règlements concernant tous les aspects de la vie publique et privé, depuis les affaires matrimoniales, la célébration des fêtes, les litiges financiers, le code pénal, jusqu'aux usages en matière d'irrigation, de pêche, d'élevage et de culture. Aucun cas n'est laissé au hasard, tel celui des fruits tombés d'un arbre dans une propriété voisine ! **En vente dans les librairies de la province de Cuneo.**

◆ **ASPETTANDO**, par Andrea Levico, aux éditions Primalpe. Un roman de 128 pages, format 11,5 x 19,5 cm, illustré en noir et blanc, texte italien, rédigé par notre collaborateur Andrea Levico, journaliste au bi-hebdomadaire «La Guida» à Cuneo. Ce texte, dont le titre peut se traduire par «Dans l'attente», est une réflexion sur la jeunesse, le temps qui passe et le voyage. Dans ses pérégrinations, l'auteur passe, bien entendu, par la vallée de la Roya. **En vente 20.000 lires (environ 70 francs) dans les librairies de la province de Cuneo.**

◆ **IL FATTO SEBORGIA**, par Nino Allaria Olivieri, aux éditions Principato di Seborga. Un livre de 192 pages, format 17 x 24 cm, illustré en noir et blanc, texte italien. Cet ouvrage publié par le village ligure de Seborga, qui fait valoir face à l'Etat italien ses antiques droits de principauté indépendante, a été rédigé par Don Allaria, archiviste de l'évêché de Vintimille. Il retrace le rôle des moines du monastère de Lérins dans l'histoire de la principauté de Seborga, du comté de Vintimille et des vallées de la Roya et de la Bévéra. **En vente auprès des restaurateurs et commerçants de Seborga.**

◆ **VIVA AR NOSTR BER BREÏ**, mémoire de maîtrise d'ethnologie présenté par Guillaume Lebaudy à l'Université de Provence-Centre. Ce mémoire, soutenu en 1998 à la faculté d'Aix-en-Provence, totalise 156 pages plus une quarantaine d'annexes. A travers l'exemple de Breil-sur-Roya, il tente de définir comment les membres d'une communauté frontalière des Alpes du Sud perçoivent leur identité et leur appartenance à un territoire. L'auteur étudie successivement l'organisation du territoire et l'évolution de son utilisation, la toponymie, la langue, la cohabitation des autochtones, nouveaux résidents et étrangers, la religion et les fêtes, dont il essaie, avec un regard d'ethnologue, de retrouver la signification profonde de la plus connue : l'incontournable «Stacada».

En couverture :

- la première «Stacada» du nouveau millénaire à Breil, en juillet 2001.
 - un écureuil des forêts du Mercantour.
 - le viaduc de la ligne Nice - Coni sur la Bévéra à Sospel, en 1928.
- Photos Auguste FUOCHI & Jean-Louis MEYTRAL, collection Michel BRAUN

PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DE LA REVUE «LE HAUT-PAYS»:

NICE : Librairie Niçoise, Librairie Rontani (5, rue Alexandre Mari), Librairie La Source (5, rue Bonaparte).

MENTON : Maison de la Presse (ave. de Verdun), Librairie de la Presse (place St.Roch), Librairie Le Sagittaire, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais.

MONACO : Librairie Le Stylo (bvd. Princesse Charlotte), Librairie des Editions Pastorelly (ave. St.Laurent).

DRAP : Librairie-Presses Roy.

ST.MARTIN-VESUBIE : Librairie-Presses Tordo.

ROQUEBILLIERE : Passeron-Presses.

LUCERAM : Maison de Pays de Lucéram et du Haut-Paillon.

Chez les dépositaires de presse des villages suivants : Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil-sur-Roya et Sospel.

A la station-service Total de Breil-sur-Roya.

A l'Ecomusée de Breil-sur-Roya (en saison).

Au centre de vacances Neige et Merveilles à La Minière (St.Dalmas-de-Tende).

SOMMAIRE DE CE NUMERO

NINO, LE BERGER DE LA BRIGUE	3
SAORGE : LE SANCTUAIRE NOTRE-DAME DE MAURION	6
LE VIADUC DE LA BEVERA A SOSPEL	10
ROYA-BEVERA : LE DEBAT SUR L'INTERCOMMUNALITE ...	18
L'ETAT DES AMES DE SOSPEL EN 1753	22
ROYA-BEVERA MAGAZINE	23
DEUX RANDONNEES EN HAUTE-ROYA (LA BRIGUE)	28
LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT-PAYS	30

Note : en raison de l'abondance des articles et de la priorité donnée à la question importante de l'intercommunalité, la rétrospective sur le football dans la vallée de la Roya sera publiée dans le prochain numéro du «Haut-Pays».

Ont collaboré à ce numéro :

- Mmes. et Mlles. Maryse ALBIN, Jeanine BELTRANDO, Michèle BENVENUTTI, Françoise HEZARD, Christiane RICORT ;

- MM. José BANAUDO, Charles BOTTON, Michel BRAUN, Gérard DE SANTOS, Yann DUVIVIER, EUPHRASIE, Patrick FOCQUET, Auguste FUOCHI, Daniel GALFRE, Jean-Pierre GARACIO, Jean-Claude GUIBAL, Jacques HARDEL, Guillaume LEBAUDY, Gilles LENTULO, Andrea LEVICO, Jean-Mario LORENZI, Pierre MAILLET, Maurice MARTIN, Jean-Louis MEYTRAL, Jean-Louis TAYLOR, François VIBOREL ;

- ainsi que l'Association Art on Snow, l'ADTRB, l'Association française des Amis de la Crèche, le Cercle de Généalogie de Roquebrune et du Mentonnais, la DDE des Alpes-Maritimes, le Foyer rural de Sospel, la Maison de Pays de Lucéram et du Haut Paillon, le Parc national du Mercantour, la Préfecture des Alpes-Maritimes, la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais.

Dépôt légal : août 2001

Directeur de la publication : Michel BRAUN

Revue Le Haut-Pays, La Giandola, 06540 Breil-sur-Roya
Téléphone : 04 93 04 46 91 / Télécopie : 04 93 04 92 23

Numéro CPPAP : 66439

Imprimerie TTG, Zone Industrielle du Haut Careï, 06500 Menton

NINO, LE BERGER DE LA BRIGUE

propos recueillis par Michèle BENVENUTTI



Ces deux photos montrent Nino, berger brigasque, en compagnie d'amis, de son troupeau et du chien Matelot. On voit à gauche une brebis au museau arrondi caractéristique de la race brigasque. Documents communiqués par Michèle BENVENUTTI

Une étoile traverse le ciel et s'en va vers l'Est.

C'était il y a bien longtemps, plus de 2000 ans peut-être. Elle a survolé la vallée des Merveilles où des bergers, déjà, se rassemblaient et représentaient, en hommage au mont sacré, le Bégo, leurs troupeaux sur des dalles rouges ou grises. Rien n'a changé dans la vie des bergers, ou presque rien, quand ils se retrouvent dans l'alpage. L'étoile, elle, suit sa trajectoire, domine les antennes, les observatoires, les mégapoles...

Allant allègrement sur ses 80 ans, Nino le berger prend plaisir à nous raconter son troupeau, sa montagne où la vie est simple et tranquille :

«J'ai commencé très jeune l'apprentissage, en aidant ma mère qui était bergère. Les journées en montagne étaient toutes les mêmes, et les jeunes qui ont pris la relève se plient eux aussi aux exigences du troupeau.»

Le départ pour l'alpage, autour du 23 juillet, regroupait de 50 à 150 bêtes par berger, sans compter la mule chargée de provisions, le chien, parfois deux. Nous partions très tôt le matin, vers trois heures, pour éviter le gros de la chaleur. Il nous fallait trois ou quatre jours pour atteindre les baraques. On dormait à la belle étoile et on se reposait au plus chaud de la journée.

C'était avec plaisir que je retrouvais mon «ciabot» en pierres sèches, qui serait mon domicile estival. Il était très simple : pas de cheminée, un trou pour le passage de la fumée, une paillasse, un banc de pierre dehors et, à côté, un autre «ciabot» pour le lait et les fromages. Les bêtes, elles, dormaient à la belle étoile.

Il m'est arrivé par temps d'orage, en pleine nuit, alors que le vent avait emporté le toit de ma baraque, de ne plus trouver mon troupeau : les bêtes étaient parties six kilomètres plus bas, à la baisse de la Mapa. C'est la lanterne d'une main et le bâton de l'autre que je les ai regroupées avec l'aide de mon chien, le vaillant Matelot.

Parfois, une bête égarée rejoignait le troupeau d'un copain ; je la reconnaissais à une petite entaille que j'avais faite à l'oreille droite, près du cou. Mais je pouvais compter sur Matelot. Avant lui, j'ai eu Labri, Loubé, Zira, tous j'aurai pu aussi bien les appeler Fidèle. Ils obéissaient au sifflement et au geste, comme tout bon chien de berger».

Nino regarde ses photos et se souvient : *«Souvent, je devais soigner les blessés. A celui-ci, il fallait tailler régulièrement la corne des pattes qui pourrissait, et y mettre du sulfate de cuivre pour le guérir du piétin. Je surveillais aussi leur dentition ou leurs pertes d'appétit. Je leur distribuais du sel une fois par semaine.*

Dans le «ciabot» où j'entreposais le lait, je fabriquais les fromages. On «zigouillait» un agneau de 45 à 50 jours afin de récupérer la barre du premier lait dans l'estomac :



Quelques uns des outils indispensables au berger : la lanterne à huile, le couteau de Vernante, les ciseaux de tonte et le fuseau à filer la laine.
Photos Michèle BENVENUTI



Le vocabulaire brigasque est très riche en expressions ayant trait au pastoralisme. En voici les plus courantes :

- Pastùu* : berger.
- Pasturéla* : bergère.
- Agnée* : agneau.
- Féa* : brebis.
- Müra* : mule.
- Can* : chien.
- Làit* : lait.
- Furmài* : fromage (à rapprocher de «fourme»).
- Lana* : laine.
- Logia, giàs* : bergerie (à rapprocher de «jas»).
- Ciabot* : petit abri de berger en pierres sèches.
- Baissa* : col, passage entre deux montagnes.
- Forfeje* : ciseaux de tonte (à rapprocher de «forces»).
- Cutée vernantin* : couteau de Vernante (jadis très renommés).

cela faisait le caillé d'agneau et la présure. Pour les repas, outre les fromages et le lait, j'avais les provisions que l'on me montait toutes les semaines à dos de mule : pâtes, oignons, polente, pain et vin. J'améliorais ces repas avec des petits oiseaux ou des grenouilles. Je les cuisais à la braise, ou à la poêle quand il y en avait une bonne quantité.

Je recueillais les plantes telles que la camomille, la gentianelle, l'hysope. A La Crouseta, je trouvais du thé des Alpes pour les tisanes. Je cueillais de la «calamandrina», sorte de thym pour parfumer les viandes, et puis le génépi.

L'alpage durait du 23 juillet au 3 septembre environ. Certains bergers étaient de retour pour la fête des bergers, le premier dimanche d'août. Il y avait la messe, puis un repas pris tous ensemble, et enfin le bal. Nous étions contents de nous retrouver, on parlait de la saison dans nos montagnes, de ses péripéties, et on faisait la bringue tard dans la nuit».

Et Nino de poursuivre : «Le travail continuait après l'alpage : l'agnelage, la tonte, l'hivernage vers Sasso, un village ligure entre Bordighera et Seborga. Je me souviens qu'en une seule journée, j'ai aidé à onze naissances ! Chaque bête avait un nom : Tranquilla, Gaietu, Palerma, Verona, Venezia»...

Aujourd'hui, Nino se repose dans son village d'une vie bien remplie. Il revoit les chemins longeant les torrents ou grimant à flanc de vallons. Il a en tête tous les détails de ces longues marches, par tous les temps, sur les sentiers pierreux de ses montagnes, les forts qui parfois servaient d'abris, les éboulis, les sources.

«Voyez-vous, cette vie me plaisait, elle me manque. Mais le temps a passé»... Et Nino, levant les yeux vers le Marguareis, cherche quelque nuage qui lui dira si le ciel sera clément pour les troupeaux et leurs bergers qui perpétuent pour des années encore la tâche qui était la sienne, passionnément.

Cette chanson brigasque a été collectée à l'occasion d'un projet d'action éducative en langues et cultures régionales au lycée Curie à Menton, année scolaire 1984-85. Elle nous a été transmise par nos amis de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais et il nous a paru intéressant de la publier dans le cadre de cet article, même si nous n'en garantissons pas l'orthographe !

I PASTUU

La munta sciür ciapas
E sei crave la mena.
Tüt r'di la brama :
Rorrö, tacà su, tooo !
R vèn r'mes de mars
E pöi encoo quée d'avrii,
E fémne di pastüu
Se cumensu a langhii.
S'en van vers Sant'Ana
Sciür camin d'r Pugioo
E le diju r'üna a r'autra
R nostr Già vegnirà encoo ?
R vèn r'mes de magg,
R pastüu se recreá.
Se mola a curéa
Enturn ar se vaii.
I se fan de bone tripagne
De lait e de castagne,
E se en mangiu trope,
Nesciün ri tröva a dii.
R ven r matin d'ra fèsta.
Cun a sa camija gianca,
Sciü a ciü bela banca
Se va a setàa.
E pöi, cur se pèntu spes
Se cava ra brütessa
Dintr r se vernigàa.
En surtènd da ra messa,
La tröva a sa galanta
E ri en dij tante
Che l'a feita enamuràa.
E ri a diit, o carèta,
Tucamé a manèta.
Una bela robèta
Te vöy regalàa.
Te vöy fa na roba
Cun di recami beli,
E ti en prat de sügeli
Guaita de pariàa.

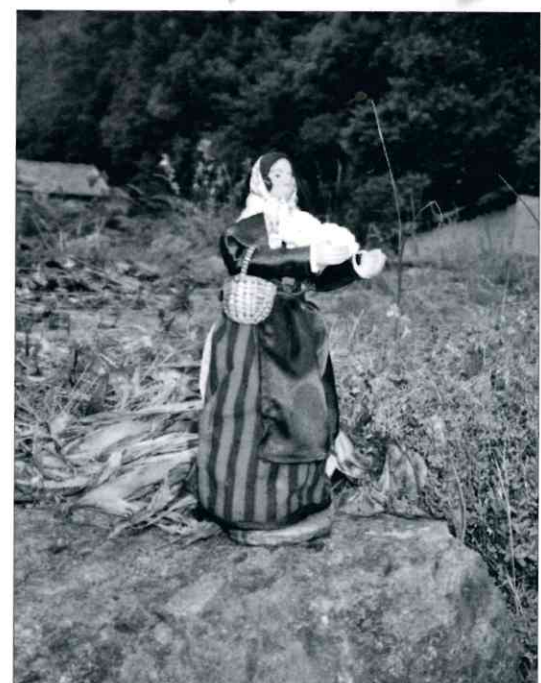
LES BERGERS

Elle monte sur le rocher
Et ses chèvres elle mène.
Tout le jour, elle crie :
Arrête, monte là-haut, en avant !
Vient le mois de mars
Et puis encore avril,
Les femmes des bergers
Commencent à languir.
Elles s'en vont vers Sainte-Anne
Sur le chemin du Balcon
Elles se disent l'une à l'autre
Est-ce que notre Jacques reviendra ?
Vient le mois de mai,
Les bergers se rassemblent.
Ils bouclent la ceinture
Dans leurs vallées.
Elles se font de bonnes ventrées
De lait et de châtaignes,
Et si elles en mangent trop,
Personne ne trouve à redire.
Arrive le matin de la fête.
Avec sa chemise blanche,
Sur le plus beau banc
Il va s'asseoir.
Et puis, avec son peigne fin
Il s'enlève les saletés
De dedans ses cheveux.
En sortant de la messe,
Il trouve sa galante
Et il lui en dit tant
Qu'elle en tombe amoureuse.
Il lui a dit, oh chérie,
Touche moi la menotte.
Une belle petite robe
Je veux t'offrir.
Je veux te faire une robe
Avec de belles broderies,
Et toi un plat de sugeli
Veille à me préparer.



Nino aujourd'hui à la retraite, présente les «forfeje», ciseaux à tondre les brebis.
Photo Michèle BENVENUTTI

Quelques représentations des bergers et bergères brigasques sous forme de santons.
Au centre, scène du pont du Coq insérée dans une boîte à réveil traditionnelle en bois.
Collection privée - photos Michèle BENVENUTTI



SAORGE : les origines du sanctuaire de NOTRE-DAME DE MAURION

Charles BOTTON

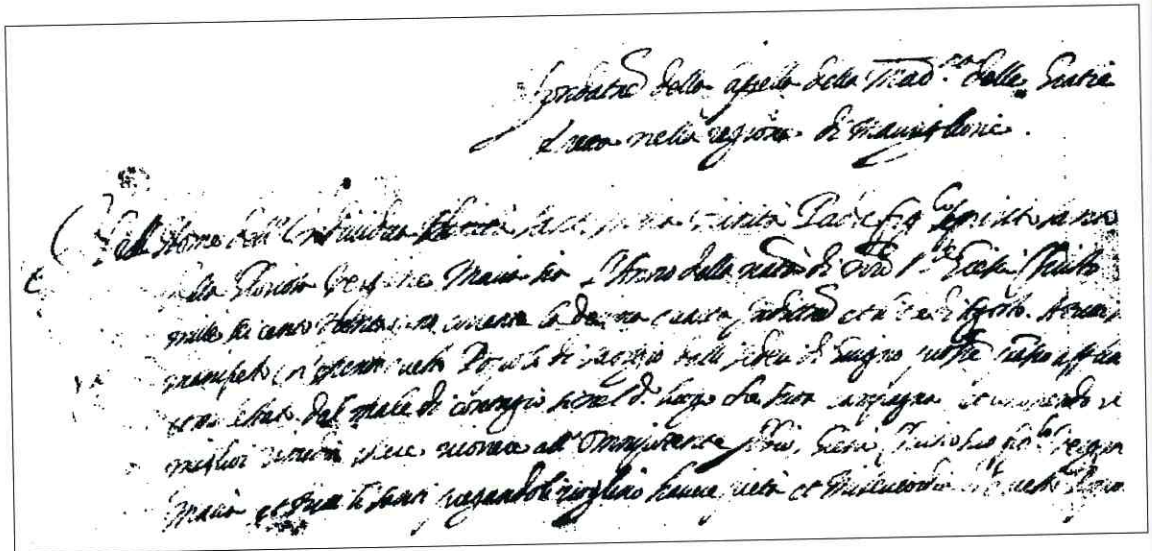
Pour de nombreux habitants de Saorge et de Fontan, l'anniversaire de la Nativité de la Sainte Mère du Christ, le 8 septembre, est une date qu'ils n'oublient pas, même s'ils ignorent l'événement qui est à l'origine de cette tradition.

Cette dernière remonte au temps de la grande épidémie de peste de 1631, quand les habitants de ce pays ravagé par l'infection, ne sachant plus à quel saint se vouer, faisaient leur testament avant de succomber terrassés, par le mal.

Aux Archives départementales des Alpes-Maritimes (Insinuation, Saorge, C 1059, f° 105 à 109), on trouve d'ailleurs de nombreux actes établis pendant le mois de juillet 1631, avec donation à des chapelles ou des confréries religieuses. L'épidémie continuant à décimer le pays, quelques pieuses personnes firent vœu de bâtir une chapelle, comme l'atteste le document suivant :

«Au nom de la Très Sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, et de la glorieuse Vierge Marie, le 3 du mois d'août de l'an 1631, dans la 14^{ème} indiction de la Nativité de Notre Seigneur Jésus Christ, il est manifesté à tous que ce peuple de Saorge est depuis le 16 juin dernier frappé d'un mal contagieux, tant dans la ville que dans la campagne, et que dans ce cas le meilleur remède est de recourir à Dieu tout puissant, à son fils Jésus Christ, à la bienheureuse Vierge Marie et à tous les Saints, en les priant de vouloir bien avoir pitié de ce peuple, de leur pardonner leurs péchés et de les délivrer du dit mal contagieux. Que la glorieuse Vierge Marie, Saint Joseph et tous les autres Saints veuillent bien intercéder auprès du Seigneur Dieu et de Jésus Christ son fils, afin d'obtenir plus facilement grâce.

A ces causes se sont personnellement constitués, par devant moi, notaire et témoins soussignés, les nobles Jean Baptiste Valla,

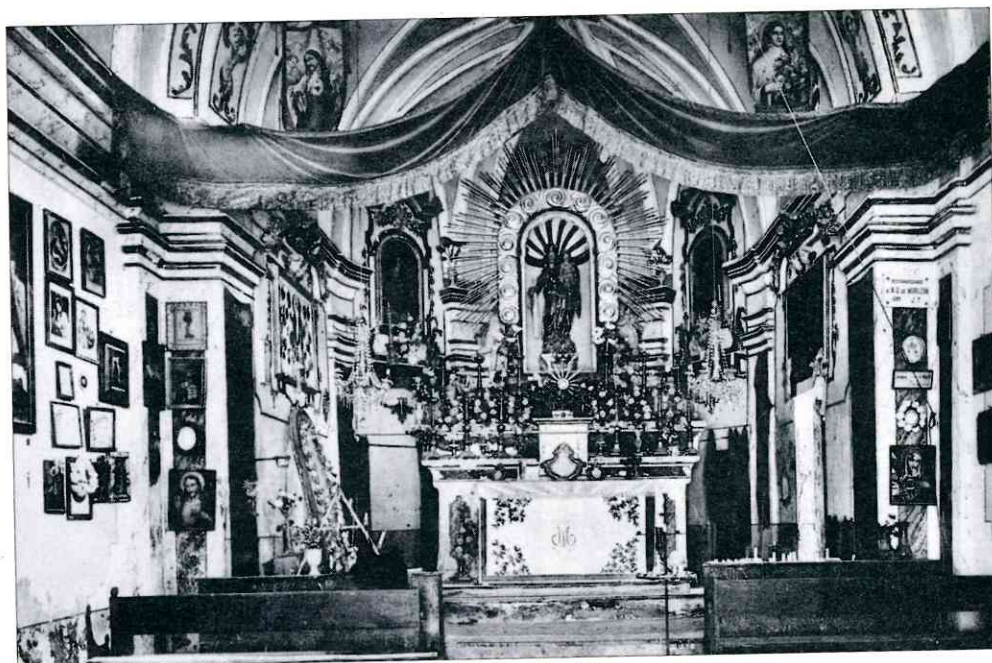


Napolin Osenda, notaire, Messers Milan Bottone, Louis Crabalona, Messer Nadon et Gervais Bottone, Barthélémy Ameri, Jacobin Barel, Antoine Saorgin, Antoine Steva, Baptiste Prevosto, Jean Gioanni, Perinette veuve Crabalona, son fils Emmanuel et Luchinette Crabalona, épouse de Jacobin Revello, en présence de son père qui l'autorise, son mari étant absent. Tous ces habitants de Saorge, en leur nom propre, au nom de leurs héritiers et successeurs et de tout le peuple de Saorge, ont promis et fait vœu par le présent acte, et promettent et s'engagent de faire construire, avec la permission de Monseigneur l'Evêque de Vintimille ou de son Vicaire, une chapelle dans la région de Maurion en l'honneur et à la gloire de la glorieuse Vierge Marie, dans laquelle on pourra célébrer la messe et autres offices. Cette chapelle sera placée sous le titre de Notre-Dame des Grâces. Dans le tableau de l'autel, on y fera peindre la Vierge Marie et les Saints Joseph et Anne, qu'ils ont élus et désignés leurs intercesseurs auprès de Dieu tout puissant et de son fils Jésus Christ.

Cette région de Maurion est favorable pour la réunion des habitants des quartiers de Rou, de la Louba, de Cabanéré, de la vallée

de Cairos et autres quartiers environnants. La fête de la chapelle aura lieu le 8 septembre, jour de la nativité de Notre-Dame. Ce jour-là, comme lors des fêtes de la Sainte Vierge et autres, on y célébrera la sainte messe avec la solennité permise par les ressources de la chapelle. Pour pouvoir faire tout cela, chacun des susnommés a fait donation pour l'amour de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, des Saints Joseph et Anne, en rémission de leurs fautes, des revenus annuels ci-après :

- Le noble Valla, 12 florins, pour lesquels il hypothèque une partie de sa vigne de Maurilhon confrontant au dessous l'emplacement projeté de la dite chapelle. Il fera peindre le tableau de l'autel à ses frais ;



En haut : extrait du début de l'acte de fondation de la chapelle Notre-Dame de Maurion en 1631. Ci-contre : l'intérieur du sanctuaire tel qu'il se présentait dans l'entre-deux guerres. On notera les orthographes variables : Maurion, Maurilhon, Morillon...
Collection Charles BOTTON

- Messer Bottone, le revenu de 100 florins, pour lesquels il hypothèque son pré de Maurion ;
- Louis Crabalona, la rente produite par la même somme, garantie par son pré sis au même quartier ;
- Barthélémi Ameri, le revenu de 10 florins, garanti par sa vigne de Maurion ;
- Jacobin Barel, le revenu de la même somme, garanti par sa vigne de Cabanéré ;
- Le notaire noble Napolin Osenda, le revenu de 50 florins, hypothéqués sur la «facha» supérieure de son pré de Baousset ;
- Antoine Saorgin, la rente produite par 50 florins, garantie sur partie de la vigne qu'il possède à Maurion ;
- Antoine Steva, la rente de 25 florins, hypothéqués sur son pré des Gouai ;
- Luchinetta Revello, le revenu de 50 florins, gagé sur son moulin sis au bord de la Roya, proche du pont du Commun ;
- Jean Gioanni, son champ d'Arbéi, d'une contenance de 3 «quaeutaeu» de semence ;
- Mestre Nadon et Gervais Bottone, le revenu de 100 florins, gagé sur leur vigne de Castou ;
- Baptistin Prevosto, le revenu de 30 florins, garanti par sa vigne de Rou ou Louba.

Tous ces biens sont sis sur le territoire de Saorge et leur revenu est calculé à 6 % du capital engagé.

Si les rentes revenant à la dite chapelle de Maurilhon n'étaient pas régulièrement payées, les prieurs pourront prendre possession des biens hypothéqués par les donateurs à son profit et user du revenu au mieux des intérêts de la chapelle.

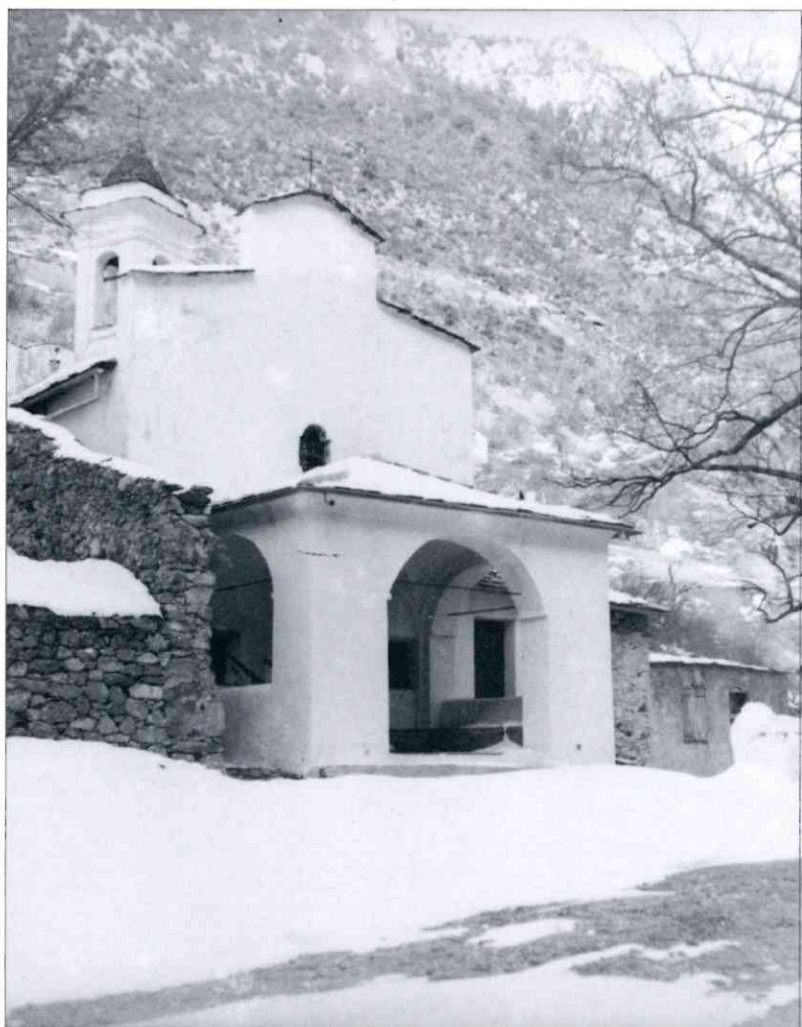
Si tous ou partie des fondateurs voulaient affranchir leurs biens de cette rente, ils pourront le faire en quelque temps que ce soit, en versant le capital engagé aux prieurs de Notre-Dame de Maurion, qui devront le placer à nouveau à cens ou l'employer à l'achat de

biens fonds pour l'œuvre dont ils ont l'administration, et dont le revenu ne devra jamais subir de diminution.

Les dits prieurs et autres officiers chargés de l'administration de la chapelle Notre-Dame de Maurion sont élus annuellement par les constituants susnommés et leurs successeurs. Comme ils ne peuvent tous prendre part à la construction et au service de la dite chapelle, les constituants ont nommé le noble Valla et le notaire Thomas Guigne en qualité de prieurs, le notaire Napolin Osenda, Messer Milan Bottone et Mestre Nadon Bottone, conseillers, cela pour la première année, à moi notaire soussigné exerçant les fonctions de secrétaire. Ces prieurs et conseillers pourront décider et pourvoir à



Le sanctuaire Notre-Dame de Maurion, dans la vallée du Cairos. Ci-dessus dans les années 1920 ; on aperçoit en haut à gauche les traditionnels «casouns» à toiture voûtée. Ci-dessous dans les années 1950, en hiver et au moment de la traditionnelle procession du 8 septembre. Collection Jean-Louis TAYLOR & photos Charles BOTTON





Ci-contre, le retour du pèlerinage de Maurion dans les années de l'entre-deux guerres. Au dessous, la chapelle Notre-Dame de Maurion vue par l'aval.

En bas, les pèlerins sur l'esplanade de la chapelle en 1955. Collection Jean-Louis TAYLOR



des prieurs de Notre-Dame des Grâces, nobles Jean-Baptiste Valla et Thomas Guiglia, qui acceptent au nom de la chapelle :

Ludovic Ciuggia donne un «quaeutaeu» de froment par an sur la récolte de sa «canebéra» de Cairosina ; Louis Toesca son champ à Brighe ; Luchinetta, veuve de Napolin Crabalona, 4 florins par an garantis sur sa vigne de Maurion ; Barthélémy Crabalona deux chèvres et 20 florins légués par son père ; Franceschetta, épouse de Jean Bonfanfe, 6 gros par an garantis sur sa vigne de Maurion ; Jean-Baptiste Revello 1 «quaeutaeu» de froment par an garanti sur son champ de Campeglia ; Barthélemy Gaber son champ de l'Uggiage et 50 florins payables à la Saint-Michel 1632 ; Barthélémi Pachiaudi 1 «imine» de froment par an ga-

gée sur sa terre de Mérime, sa vie durant. A sa mort, la dite propriété devra revenir à la dite chapelle. Jeannette, épouse de Pierre Osenda, donne une «facha» de son «orth» de Maurion sis outre le Goua ; Honoré Tosan 20 florins et Jacques Cassino 1 «quaeutaeu» de froment gagé sur sa «canebéra» de Maurion.

Les donateurs s'engagent à payer leur dette à Notre-Dame de Maurion le 8 septembre de chaque année. Ils déclarent en outre que les biens hypothéqués deviendront la propriété de la dite chapelle en cas de non paiement des rentes dues, dont ils pourront se racheter par le versement à la chapelle du capital produisant le revenu affecté à celle-ci».

Ces deux actes se trouvent aux Archives départementales des Alpes-Maritimes sous les références suivantes : Insinuation, Saorge, C 1059, f° 110 à 112. Leur traduction a été effectuée par Charles-Alexandre FIGHIERA.

tout ce qui sera nécessaire à la dite chapelle, et les prieurs devront exécuter tout ce qui sera ordonné par le conseil pour le bien de l'œuvre.

Le 8 septembre de chaque année, ces officiers se réuniront et procéderont au renouvellement des prieurs et des conseillers, rendront compte de leur gestion et restitueront à leurs successeurs les fonds qui seront en leur possession.

Les constituants ont promis tous ce que dessus avec leur serment, en faisant le simulacre de toucher les Ecritures aux mains du notaire soussigné, à cause de la maladie contagieuse qui sévit à Saorge. Fait et publié à Saorge dans la région de Maurion en le pré de Messer Milan Tosa, en présence du Révérend Don Thomas Grillon et de Honoré Cuggia, de Saorge, témoins requis qui n'ont pas signé, comme d'ailleurs les constituants, par peur de la contagion.

Acte reçu par Denis Osenda, notaire ducal de Saorge».

Une semaine après la signature de cet acte, le notaire Osenda est à Maurion pour enregistrer de nouveaux engagements :

«Par le présent acte, passé à Maurion comme le précédent, dans le pré de Messer Milan Toesca, en présence des mêmes témoins,



Les Saorgiens et les Fontanais se rendaient à la chapelle de Maurion en procession ou individuellement, mais en faisant une halte avec prière devant chacun des petits oratoires jalonnant le chemin. La messe était suivie d'une procession, avec les chants traditionnels sur l'esplanade et la bénédiction des campagnes. Ensuite, c'était le grand repas dans les maisons du quartier, ou bien le pique-nique devant les «cazouns» ou les «faché» bordant le Goua. L'officiant, lui, invitait les autorités municipales au repas qui était servi dans la grande pièce de la sacristie. Les vêpres chantées clôturaient «*Ra festa da Madona de Maourilloun*», suivies du retour au village à pied ou sur une charrette.

Aujourd'hui, alors que presque quatre siècles ont passé, cette tradition se poursuit. Les choses ont bien changé : moins de monde, plus de procession... Néanmoins, de nombreux Saorgiens et Fontanais, toujours fidèles au vœu fait par leurs ancêtres, se retrouvent chaque année le 8 septembre au sanctuaire de Notre-Dame de Maurion.



Ci-contre, la statue de Notre-Dame de Maurion, caractéristique du style baroque en faveur au XVII^{ème} siècle dans la vallée de la Roya. Ci-dessous, la procession traditionnelle du 8 septembre à Notre-Dame de Maurion, dans les années 1950. Collection Jean-Louis TAYLOR & photo Charles BOTTON



Un ouvrage d'art unique au monde :

le viaduc de la Bévéra à SOSPEL

José BANAUDO

La commune de Sospel peut s'enorgueillir de posséder depuis plus de trois quarts de siècle un ouvrage d'art aux dispositions uniques au monde : le viaduc de la Bévéra, ou pont de Cai, sur lequel la voie ferrée Nice - Cuneo enjambe la Bévéra non loin de son confluent avec le torrent de la Basséra ainsi que du long tunnel sous le mont Grazian.

LA CONCEPTION DE L'OUVRAGE

C'est dans les dernières années du XIX^{ème} siècle que le ministère des Travaux Publics chargea le service de la construction de la compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la

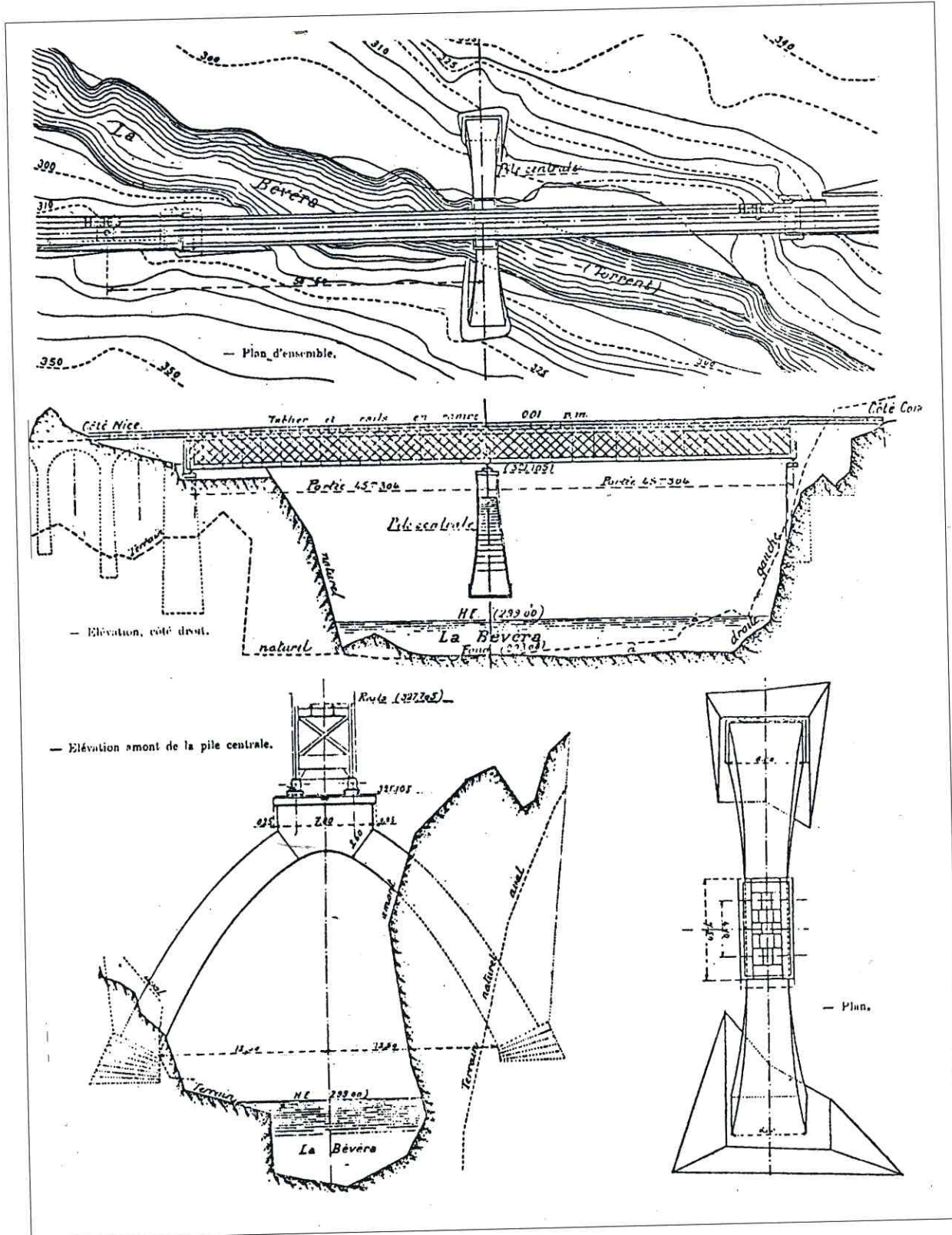
Méditerranée (PLM) d'établir un avant-projet de tracé pour la future ligne «de Nice à Breil et à la frontière d'Italie», dont la construction avait été préconisée dès 1879 dans le cadre du plan Freycinet de réseau complémentaire, mais dont la réalisation avait été retardée par le refroidissement des relations franco-italiennes et les réticences de l'état-major de l'armée.

L'avant-projet déposé le 19 avril 1898 par M. Gustave Noblemaire, directeur de la compagnie PLM, prévoyait le passage de la voie ferrée par Sospel, suivi d'un tunnel sous le mont Grazian pour passer du bassin de la Bévéra à celui de la Roya. Ce tracé dut être rectifié pour tenir compte de l'avis des autorités militaires : celles-ci

jugeaient que ce souterrain pourrait représenter une voie d'invasion commode pour une armée italienne passant à l'offensive depuis la vallée de la Roya, aussi exigèrent-elles que l'entrée du tunnel et les ponts qui devaient la précéder soient orientés de manière à pouvoir être interceptés par les tirs du fort du Barbonnet, si le besoin s'en faisait sentir en cas de crise majeure.

Après qu'une visite sur place du général André, ministre de la Guerre, ait confirmé ces dispositions, la ligne «de Nice à la frontière d'Italie» fut concédée au PLM le 24 janvier 1902. La signature d'une convention internationale franco-italienne le 6 juin 1904, puis la déclaration d'utilité publique du 16 mars 1906, allaient enfin permettre de lancer les procédures d'acquisition des terrains et d'adjudication des travaux. En 1909, l'ingénieur en chef Paul Séjourné, alors âgé de 58 ans et déjà mondialement connu pour ses conceptions audacieuses en matière d'ouvrages d'art, prit la direction du service de la construction du PLM, qui installa ses bureaux d'études rue Clément Roassal à Nice. Assisté de l'ingénieur Canat-de-Chizy, Séjourné bénéficia à partir de 1911 du concours efficace de l'ingénieur André Martinet, âgé de 33 ans et embauché depuis peu par le PLM après un début de carrière aux Chemins de fer du Midi.

Confrontés au problème du franchissement de la Bévéra dans le secteur de Cai, où la rivière se fraie le passage au fond d'une gorge entre deux parois calcaires abruptes, les techniciens du PLM durent concilier les exigences de la technique, de la topographie et de la géologie avec celles des militaires, qui imposaient à chaque ouvrage d'art un emplacement bien déterminé pour pouvoir mieux le détruire en cas de conflit.



Dessins en plan, en élévation et en coupe transversale du viaduc de la Bévéra, d'après la revue «Le Génie Civil». Collection Michel BRAUN



14. SOSPEL (A.-M.) -- Les gorges de la Bévéra
au lieu dit « Cai »
Viaduc en construction pour le chemin de fer
de Nice à Confl

*Ci-contre :
construction
de l'arche
transversale
du viaduc de
la Bévéra par
l'entreprise
André Borie
en 1921-22.*

*Ci-dessous :
les culées et
l'arche
transversale
achevées
attendent la
pose du tablier
en 1923-24.*

*Tous
documents :
collection
Michel BRAUN*

La Bévéra serait traversée par un tablier en treillis métallique lancé à une trentaine de mètres au dessus du niveau moyen du torrent. L'angle de franchissement étant très fermé, il serait difficile d'implanter une ou plusieurs piles intermédiaires pour supporter le tablier, aussi une solution particulièrement originale fut-elle retenue : une arche ogivale en maçonnerie serait ancrée dans les parois de la gorge, transversalement à l'axe de l'ouvrage. Cette disposition, inédite dans les annales des chemins de fer, allait s'avérer particulièrement bien appropriée à ce site difficile.

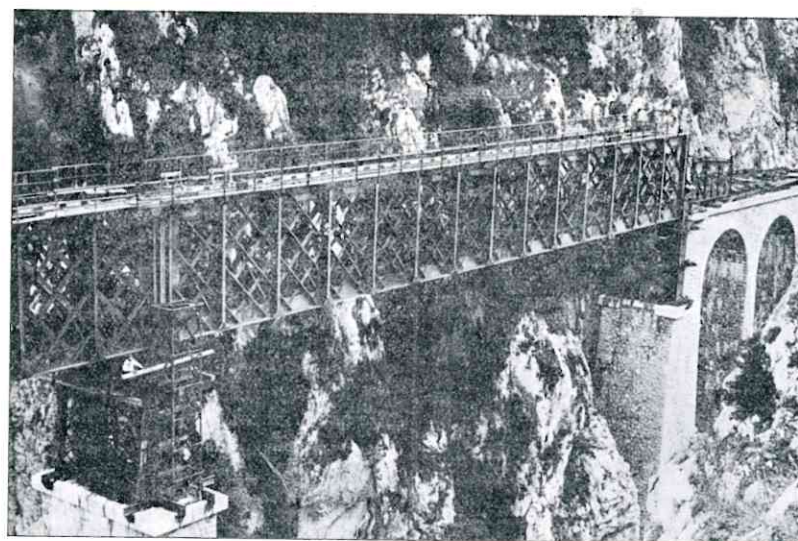
LA CONSTRUCTION

En décembre 1912, le lot de construction n°8 de Sospel au mont Grazian fut adjugé à l'entreprise François Mercier, de Moulins (Allier). L'ouverture cette année-là de la ligne Menton - Sospel des Tramways de Nice et du Littoral (TNL) permit d'acheminer sur place les premiers matériaux, outillages et fournitures, de sorte que les chantiers débutèrent dès les premiers mois de 1913 sur le site de Cai. Le 14 juillet, un tragique accident s'y produisit : deux jeunes ouvriers de 18 ans, qui travaillaient au chantier du chemin de fer, furent frappés d'hydrocution alors qu'ils se baignaient dans la Bévéra et se noyèrent...

À l'été 1914, les terrassements de la plateforme aux abords des viaducs de la Bévéra et de la Basséra étaient bien avancés, tout comme le percement de la galerie de base du tunnel du Grazian. Au mois de juin, ce dernier chantier fut endeuillé par un effondrement qui ensevelit un douzaine d'ouvriers, tuant huit d'entre eux. Quelques semaines plus tard, la déclaration de guerre mobilisa l'essentiel de la main d'oeuvre employée sur les chantiers de la ligne, entraînant quatre années de quasi-immobilité.

En 1919, l'ingénieur en chef Paul Séjourné et son confrère Le Châtelier, des Ponts & Chaussées, effectuèrent une tournée d'inspection préalable à la reprise des travaux. Dès l'année suivante, le décès de l'entrepreneur François Mercier vint perturber cette reprise, mais son plus proche collaborateur André Borie prit sa succession.

En 1923, les parties en maçonnerie du viaduc, les deux culées et l'arche transversale, étaient achevées et prêtes à recevoir le tablier



Mise en place du tablier sur des palées provisoires, juste avant sa descente sur les appuis définitifs des culées et de l'arche, au printemps 1926.

Paul SEJOURNE

Ci-contre, portrait de Paul Séjourné dans les dernières années de sa carrière au PLM.



Né en 1851 à Orléans, Aignan Paul Marie Joseph Séjourné était le fils d'un professeur de mathématiques. Après des études à Polytechnique, il débute sa carrière en 1876 comme ingénieur ordinaire des Ponts & Chaussées dans le département de la Lozère. C'est là qu'il fait ses premières armes dans l'étude des voies ferrées en rédigeant un mémoire sur les ouvrages d'art de la future ligne de Mende à Marvejols. Muté dès 1879 dans le Lot & Garonne puis en 1881 dans la Haute-Garonne, il se distingue par son aptitude à résoudre la construction de ponts dans les sites les plus difficiles et il publie à ce sujet des comptes-rendus remarquables dans la presse spécialisée. Ses compétences techniques et mathématiques, unanimement reconnues, s'accompagnent déjà d'un sens remarquable de l'esthétique. En 1886, il écrit dans les «Annales des Ponts & Chaussées»: *«Le pont doit être adapté non seulement aux lieux, mais aussi au climat, aux monuments voisins, à la lumière, à la couleur locale ; il doit sentir le terroir, avoir poussé naturellement sur le sol, n'avoir pas l'air importé, transplanté»...*

Dès cette époque, Paul Séjourné voyage beaucoup, pour comparer ses méthodes avec ce qui se fait dans d'autres pays et aussi pour y apporter ses précieux conseils : il se rend en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne et même en Russie, où il va jusqu'au fin fond du Turkestan étudier le tracé du futur «Transcaspien». De 1890 à 1893, il se met en congé de l'administration et entre au service de la compagnie de Fives-Lille, spécialisée dans la construction d'ouvrages métalliques et qui travaille à l'époque sur une ligne traversant la Sierra Nevada, en Andalousie.

métallique. Mais pour acheminer les éléments de celui-ci, il fallait pouvoir accéder en chemin de fer jusqu'au site. Depuis 1922, les premiers trains approvisionnant les chantiers montaient de Vintimille à Breil, mais il fallut encore attendre l'achèvement des travaux dans le tunnel du Grazian et sur le viaduc de la Basséra pour y poser la voie et accéder au site de la Basséra. Ce fut finalement possible en décembre 1925.

Dès les premières semaines de l'année 1926, la Société de Construction Métallique Haut-Marnaise, de St.Dizier (Haute-Marne), entreprit sur le peu d'espace disponible côté Breil l'assemblage des poutrelles formant le tablier, puis procéda au lancement de celui-ci, muni d'un avant-bec pour réduire le porte-à-faux et prendre appui sur des palées métalliques provisoires. Lorsque le tablier eut glissé en plusieurs étapes jusqu'à son emplacement définitif, les palées furent démontées et le pont fut descendu par des vérins hydraulique sur les

Revenu aux Ponts & Chaussées en 1894, il étudie et contrôle la construction de plusieurs lignes au tracé particulièrement tourmenté au coeur du Massif Central. En 1896, il entre à la compagnie PLM qui le charge de l'étude de plusieurs lignes en construction dans le Jura et le Massif Central. Sa réputation élogieuse le fait alors solliciter pour étudier le grand pont Adolphe de Luxembourg, où il met en pratique sa nouvelle conception de voûte en maçonnerie de grande portée (84 m, un record mondial à l'époque), supportée par des voûtelettes d'élégissement : une technique que l'on baptisera bientôt le «pont Séjourné» et que l'on retrouvera sur la ligne Nice - Cuneo, appliquée aux viaducs de l'Erbossiera et de Scarassouï. La compagnie du Midi fait également appel à ses services pour l'étude du viaduc de Fontpédrouse sur la ligne à voie métrique de Cerdagne.

Nommé chef du service de la construction du PLM en 1909, Paul Séjourné a en charge l'étude et le suivi de la construction d'un millier de kilomètres de voies ferrées réparties entre la Bourgogne, l'Auvergne, le Jura, la Savoie, les Cévennes et la Provence. Toutes les lignes réalisées sous sa direction se distingueront par des ouvrages d'art aussi audacieux qu'élégants, mais aussi des bâtiments originaux s'inspirant de l'architecture locale : la plus petite gare, la plus modeste maisonnette de garde-barrières, dénotent le souci permanent d'intégrer harmonieusement le chemin de fer dans son environnement...

De 1909 à 1926, Paul Séjourné, assisté par le jeune ingénieur André Martinet, se consacre à l'oeuvre maîtresse de sa carrière, où il peut donner libre cours à son talent : l'étude et la construction de la ligne Nice - Cuneo. Simultanément, il doit mener de front le suivi des autres lignes du PLM, une mission au Maroc en 1916 et même une étude de tunnel sous la Manche en 1917, tout en dispensant des cours à l'école nationale des Ponts & Chaussées. Les honneurs, bien mérités, pleuvent sur le brillant ingénieur : prix, décorations, promotions dans le corps des Ponts et à la compagnie PLM, élection à l'Académie Française.

Admis à la retraite en 1926, à l'âge de 77 ans, Paul Séjourné aura le plaisir de voir inaugurer quelques unes de ses dernières créations et il sera même encore sollicité pour des études sur la construction de voies ferrées au Maroc. Décédé en 1939 à Paris, à 88 ans, des rues seront baptisées à son nom dans la capitale, à Toulouse et à Luxembourg, et son buste ornera le grand amphithéâtre de l'école nationale des Ponts & Chaussées.

La rédaction du «Haut-Pays» profite de l'occasion pour émettre un vœu. Tende a baptisé la rue menant à la gare du nom du grand ingénieur piémontais Sebastiano Grandis ; Breil honore la place de la gare du nom de Louis Armand, résistant, directeur de la SNCF et pionnier de l'électrification des chemins de fer français. Il serait éminemment souhaitable qu'une ou plusieurs communes desservies par la ligne Nice - Cuneo se décident enfin à honorer la mémoire de Paul Séjourné, qui a largement contribué à faire connaître nos vallées en y insérant avec tant d'ingéniosité et de sens esthétique un itinéraire ferroviaire aujourd'hui mondialement connu.

appuis des culées et de l'arche centrale. Il ne restait plus qu'à poser la voie ferrée, ce qui fut fait quelques mois plus tard.

Situé au point kilométrique 36,515 depuis la gare de Nice-Ville et à 3,028 km de celle de Sospel, le viaduc de la Bévéra comportait deux travées de 45,30 m, réalisées en poutrelles métalliques assemblées par rivetage à chaud, le tout formant un tablier continu d'une longueur totale de 91,19 m et représentant une masse de 284 t. Ce tablier prenait appui côté Nice sur une culée en maçonnerie précédée d'un mur de soutènement à quatre arches de 8 m d'ouverture en encorbellement sur la paroi en rive droite de la gorge ; au milieu sur une arche transversale en ogive de 24,50 m d'ouverture à la base ; côté Breil sur une culée simple ancrée directement dans le rocher. D'une longueur totale d'environ 125 m, le viaduc était en rampe de 10 mm/m en direction de Breil, portant le niveau moyen du rail à 328 m d'altitude et à 29 m au dessus des plus hautes eaux du torrent.



Quelques semaines après l'ouverture de la ligne Nice - Cuneo le 30 octobre 1928, un train spécial marque l'arrêt sur le viaduc de la Bévéra pour permettre à une délégation d'ingénieurs de visiter cet ouvrage aux dispositions uniques au monde. Collection Jean-Pierre GARACIO



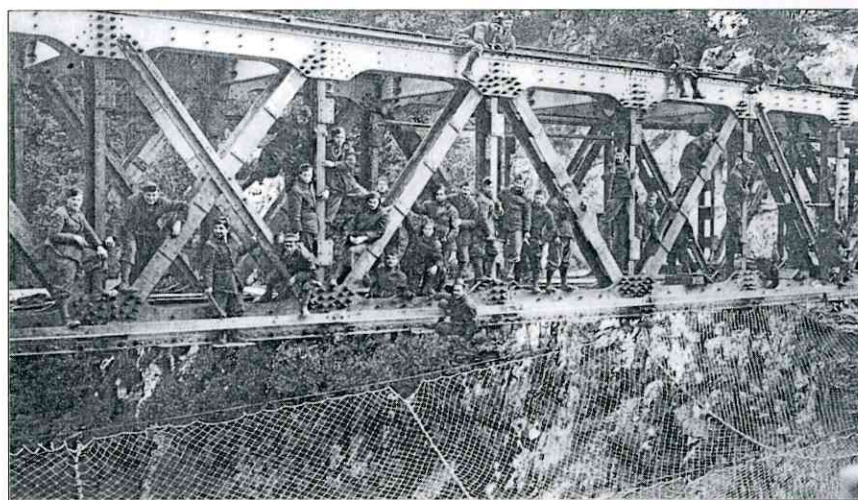
Alors que s'achevait l'édification d'une des oeuvres les plus marquantes de sa conception, Paul Séjourné, âgé de 77 ans, prit sa retraite du service de la construction du PLM, à la tête duquel il fut remplacé par son adjoint, l'ingénieur en chef André Martinet. Mais l'achèvement des finitions de la ligne demanda encore un délai supplémentaire de deux ans pour assister enfin à l'inauguration de la ligne Nice - Cuneo, le 30 octobre 1928.

LA GUERRE ET SES CONSEQUENCES

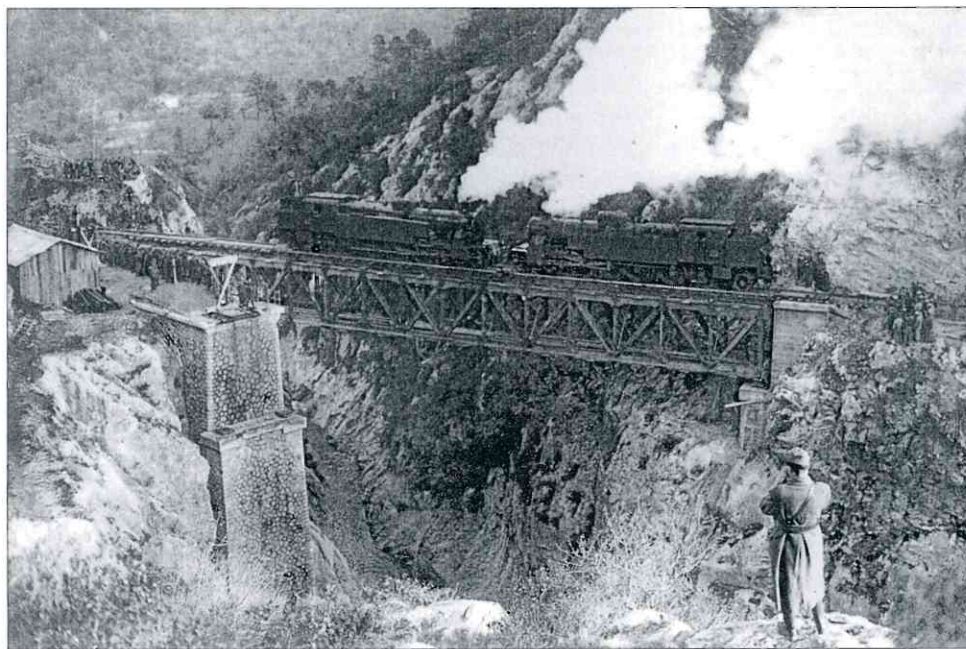
Après à peine douze années de fonctionnement, cette ligne internationale fut durement touchée, suite la déclaration de guerre par l'Italie, le 10 juin 1940.

Appliquant les consignes d'interception des voies de communication en zone frontalière, le service du génie de l'Armée des Alpes opéra dans la nuit du 10 au 11 le minage des viaducs de la Bévéra et de la Basséra. Le capitaine de réserve Marcel Prouzet, qui était dans le civil chef de section au service voies et bâtiments de la SNCF et avait participé à la construction de la ligne dès 1913, dirigea, la mort dans l'âme, la destruction des ouvrages qu'il avait vu bâtir. Les premières charges ayant fait long feu, l'adjudant sénégalais Thium-Papa en plaça de nouvelles, au péril de sa vie, et l'arche transversale s'effondra dans la nuit, entraînant dans sa chute le tablier au fond des gorges de la Bévéra...

Une fois l'armistice signé, les autorités italiennes s'employèrent à rétablir au plus vite les communications entre Nice et la vallée de la Roya. Le viaduc de la Basséra put être reconstruit sur son dessin



A gauche : le tablier du viaduc précipité dans la Bévéra par l'armée française dans la nuit du 10 au 11 juin 1940. Ci-dessus : les sapeurs du génie italien assemblent sur place la travée provisoire. Ci-dessous : deux locomotives 242-TA effectuent l'épreuve en charge du nouveau tablier Roth-Wagner en novembre 1940; on voit au premier plan la culée côté Breil du pont d'origine. Collections Michel BRAUN & Gérard DE SANTOS





Ci-dessus : deux aspects de la déviation provisoire mise en service en novembre 1940 par le génie militaire italien pour rétablir la circulation des trains à la traversée de la Bévéra. A droite, la culée côté Breil du pont à travée métallique Roth-Wagner ; à gauche, l'entrée côté Sospel du tunnel en courbe et contre-courbe de 200 m de rayon. Collection Michel BRAUN



l'hiver 1944-45, lorsqu'à sa proximité immédiate, le viaduc de la Basséra et la tête du tunnel du Grazian subirent tour à tour les tirs de l'artillerie américaine puis les sabotages des troupes allemandes en retraite vers le massif de l'Authion.

LE VIADUC RECONSTRUIT

Une fois la paix revenue, la priorité fut donnée au rétablissement d'autres ouvrages endommagés ou détruits sur la ligne, mais il fallut encore deux ans pour voir à nouveau rouler des trains entre Sospel et Breil, le 20 avril 1947.

Puis, le provisoire s'installa...

Les incertitudes quant à la reconstruction de la partie internationale de la ligne n'incitaient pas la SNCF à entreprendre des investissements importants sur la section Nice - Breil, désormais en cul-de-sac. En 1954, la mise en service des nouvelles locomotives américaines 141-R en remplacement des 242-TA ex-PLM qui fréquentaient la ligne depuis son ouverture, imposa une surveillance accrue du pont provisoire de la Bévéra, dont le franchissement ne pouvait s'effectuer qu'à vitesse réduite de 10 km/h.

Finalement, la reconstruction du viaduc suivant ses dispositions d'origine fut décidée en 1960. Dans un premier temps, les culées furent réparées puis l'arche transversale en ogive fut reconstruite en béton armé. En 1961, les Etablissements Baudin-Châteauneuf, de

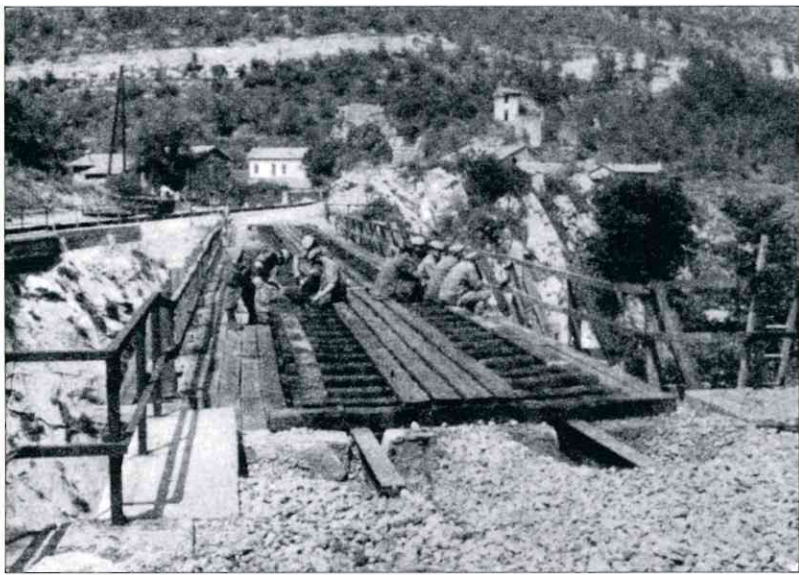
d'origine par l'entreprise André Borie, mais son voisin de la Bévéra posait un tout autre problème : la reconstruction de l'arche transversale demandait des moyens techniques considérables et impliquait de longs mois de délai, sans compter que la fourniture des poutrelles du nouveau tablier serait contrariée par la raréfaction des approvisionnements en métaux.

Il fut donc décidé de traverser la gorge sous un angle plus favorable en perçant la falaise, côté Sospel, par un tunnel de 156 m en courbe très serrée de 200 m de rayon, de manière à aborder la traversée sous un angle presque droit. La brèche à enjamber étant dès lors plus réduite, une travée métallique modulaire autrichienne type Roth-Wagner de 45,89 m pourrait y être jetée entre deux nouvelles culées en béton. L'ouvrage provisoire, d'une longueur totale de 51 m, fut lancé par les sapeurs du génie militaire italien entre le 2 et le 23 novembre 1940. Le tracé tourmenté de cette déviation, comportant des courbes et contre-courbes de faible rayon tant dans le tunnel, côté Sospel, que pour se raccorder au viaduc voisin de la Basséra, côté Breil, imposait un passage à vitesse très réduite mais, en cette période, l'essentiel était de pouvoir passer coûte que coûte, aussi les trains purent-ils à nouveau circuler entre Sospel et Breil dès la fin novembre.

La déviation de la Bévéra, certes moins élégante que l'ouvrage du PLM, allait continuer à faire son office plus longtemps que prévu. Elle échappa d'abord aux destructions consécutives à l'armistice italien de septembre 1943, puis aux combats de la libération durant

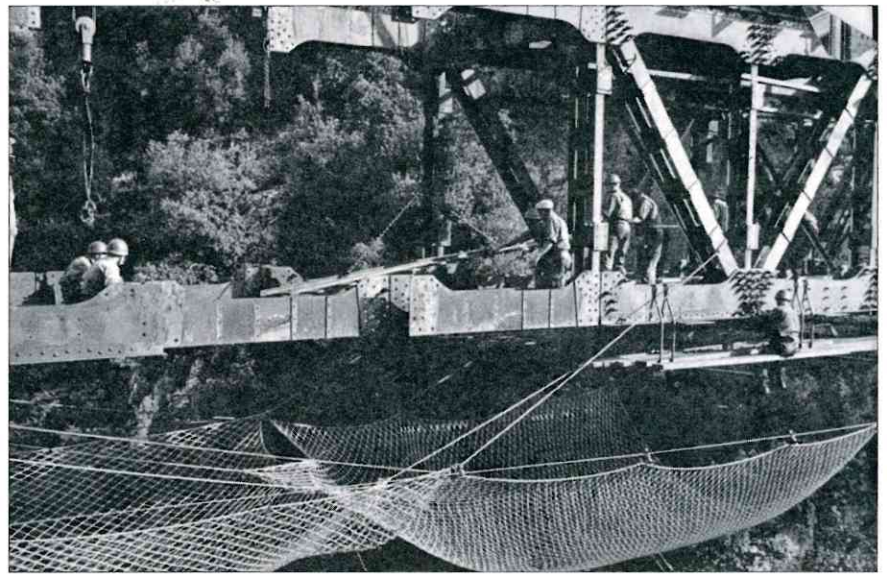
Ci-contre : un train de marchandises Breil - Nice débouche du tunnel de la déviation en avril 1954. Ci-dessous : la reconstruction du viaduc de la Bévéra sur une arche en béton à son emplacement d'origine, état des travaux en octobre 1961. Photo Jacques HARDEL & collection EUPHRASIE





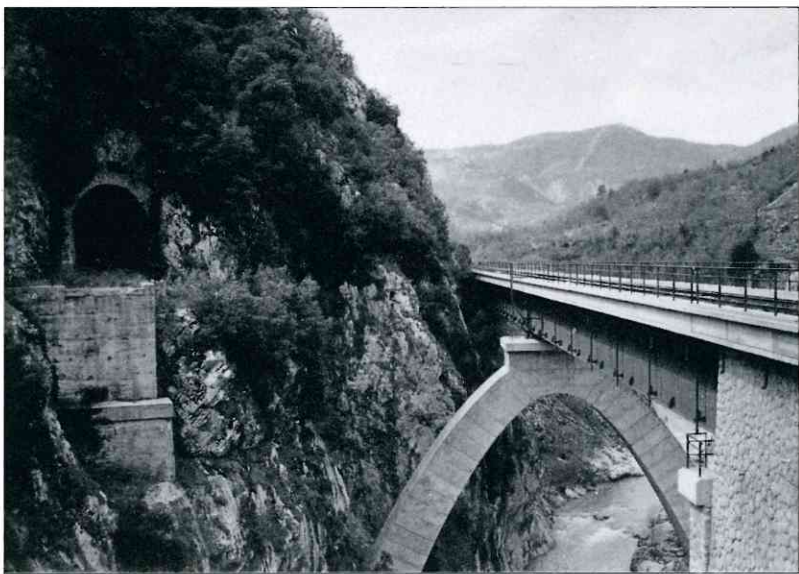
Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), construisirent des poutrelles métalliques pleines, qui furent assemblées sur place pour former deux travées en caisson d'une longueur identique à celles d'origine. Ce tablier fut ensuite ripé en place puis rempli de béton, de manière à recevoir une voie classique sur ballast. Le nouveau pont fut livré à la circulation le 5 mai 1962 et la déviation abandonnée : le « provisoire » avait duré presque vingt-deux ans !

Quelques semaines plus tard, le tablier métallique Roth-Wagner fut démonté et récupéré par la compagnie de travaux lourds du 5^{ème} régiment du génie de Versailles. Ce chantier, entièrement réalisé



Au printemps 1962, comme leurs collègues italiens vingt-deux ans auparavant, les sapeurs du 5^{ème} régiment du génie travaillent au dessus d'un filet pour démonter la travée provisoire du viaduc de la Bévéra. Photos PINSON - collection Michel BRAUN

par les militaires, dura trois mois et permit la récupération de 22000 boulons et 440 t de matériel. Rétabli sur l'emplacement de l'ouvrage d'origine, le « nouveau » viaduc de la Bévéra entamera bientôt sa quarantième année d'existence, jouant un rôle discret mais pourtant primordial dans la permanence des communications entre le littoral, le haut-pays et le Piémont.



Ci-dessus : le viaduc reconstruit, avec les vestiges de la déviation de 1940, le tunnel et la culée côté Sospel qui supportait la travée Roth-Wagner. A droite : un train spécial d'excursion Limone - Cannes franchit le viaduc en avril 1994. Photos José BANAUDO & Yann DUVIVIER

Ci-contre : peu après la reconstruction du viaduc en 1962, on y voit un train omnibus Nice - Breil formé de voitures à trois essieux tractées par une locomotive 141-R. Jusqu'à la fin de la traction vapeur, en février 1968, cette rame de grande capacité était mise en marche chaque dimanche pour ramener en fin de journée les nombreux voyageurs ayant passé le week-end dans la Roya et la Bévéra. Photo Edmond DUCLOS - collection Michel BRAUN



« A STACADA D'BREI » 2001



Le reportage complet de la «Stacada» 2001 est disponible aux Ets. Auguste FUOCHI à Breil



Ce dimanche 22 juillet 2001 fut un moment mémorable pour les Breillois : ce jour-là s'est déroulée dans le village et autour du lac la première Stacada du millénaire. La précédente n'avait pourtant eu lieu qu'il y a trois ans, alors que l'intervalle traditionnel est de quatre ans. Mais que s'était-il donc passé ?

La raison de ce décalage n'est autre que la coupe du monde de football qui, se déroulant la même année que la Stacada, aurait empêché les répétitions de se dérouler dans une ambiance sereine. Comme nous l'a dit malicieusement Pierre Sassi : «*Nous avons bien pensé faire reporter la coupe du monde, mais il nous a finalement paru plus raisonnable d'avancer d'un an la Stacada*»..!

Cette année, un coup de chapeau particulier est à donner à l'équipe des dames bénévoles de l'atelier, qui ont passé de longues semaines à confectionner 44 chemises nouvelles pour les messieurs et à confectionner les jupons des dames. Cette année, les costumes des quatre juges, d'arlequin et de la cantinière ont été refaits par M. et Mme. Ricci des établissements «Le Chat Botté», costumiers de théâtre à Marseille. Notre sympathique garde-champêtre officiait dans un uniforme 1900 tout neuf, quant à la mariée, héroïne d'un jour, il s'agissait cette année de Karyne Cottalorda.

Lors de cette fête, tout le village s'est mobilisé et nous félicitons chaleureusement toutes celles et tous ceux, connus ou anonymes, qui ont participé à son succès en tant qu'organiseurs, préparateurs, décorateurs et acteurs.

La Rédaction du «Haut-Pays».



1914-1918

UN NOUVEAU LIVRE

LES ALPES-MARITIMES DANS LA GUERRE

par Jean-Pierre GARACIO

Cet ouvrage, préfacé par Jean-Louis Panicacci, maître de conférences à l'université de Nice, et Jean-Marie Lorenzi, conseiller général et maire de Sospel, est le fruit de longues années de recherches d'un Sospellois, amateur d'histoire locale et désireux de rendre hommage à ces centaines d'hommes dont les noms s'alignent sur les monuments aux morts des vallées de la Bévéra et de la Roya.

Cette étude s'articule en trois grandes parties. La première rappelle les conditions de l'entrée en guerre de la France et de la mobilisation en août 1914. Puis l'auteur évoque les aspects marquants de la guerre, tels que les ont perçus ses acteurs et tels que le souvenir en a été transmis dans les familles jusqu'à nos jours.

La seconde partie de l'ouvrage étudie les conséquences de la guerre dans les Alpes-Maritimes, et en particulier dans le village de Sospel qui a perdu plus du tiers de ses hommes mobilisés pendant le conflit : 141 sur 360. Au terme d'un patient travail de recherche, l'auteur a retrouvé pour chacun d'eux leurs dates de naissance et de décès, leur affectation, leur grade, leurs éventuels faits d'armes et les conditions de leur disparition. Il décrit ensuite l'édification du monument aux morts de Sospel, puis il analyse les aspects parfois insolites ou inattendus de la guerre dans un département éloigné du front mais pourtant très concerné par les événements : l'affaire de désinformation au sujet du comportement du XV^{ème} corps d'armée au combat, l'accueil des blessés, orphelins et réfugiés, le ravitaillement, l'organisation des transports, la propagande, les monuments aux morts.

Le dernier tiers du livre est consacré à l'analyse des événements, mondiaux ou locaux, au travers de la presse niçoise durant la période de 1913 à 1918. L'ensemble du texte est illustré d'une iconographie bien souvent inédite, qui montre des aspects réellement méconnus de la vie locale pendant la «Grande Guerre».

Un livre de 216 pages, format 24 x 32 cm, relié sous couverture cartonnée pelliculée, abondamment illustré par 391 photos, cartes postales anciennes, dessins et documents historiques. En vente en librairie et aux Editions du Cabri, au prix de 298 francs franco de port.



1914 - 1918

LES ALPES-MARITIMES DANS LA GUERRE

Jean-Pierre GARACIO



LES EDITIONS DU CABRI

UN NOUVEAU GUIDE

Bouquetin des Alpes

Capra ibex alpes
Linné, 1758

Description
Haut de 80 cm au garrot. Les gros mâles peuvent peser jusqu'à 110 kg. Ils portent de longues cornes incurvées vers l'arrière, munies sur la face antérieure de nodosités saillantes. Les cornes des femelles sont beaucoup plus petites. Pelage brunâtre.

Biologie/Comportement
Le bouquetin est très peu farouche. L'agilité du bouquetin est remarquable en zone rocheuse, due notamment aux ossements antidérapants, appelés "éponges".

Habitat
Fréquent de nombreux milieux ouverts, mais se trouve surtout sur les versants accidentés, les pentes abruptes, les vires rocheuses peu accessibles. Peut s'observer à haute altitude, jusqu'à plus de 3000 m.

Répartition
Présent dans presque tout le Parc national du Mercantour, en faible densité.

Statut de protection
Protection intégrale au niveau national (arrêté modifié du 17 avril 1981).

Espèces ressemblantes
Peut éventuellement être confondu avec certains chèvres domestiques.

situés sous ses sabots. Pérorde de rut de la mi-novembre à janvier. Naissance des cabris début juin, après une gestation d'environ 24 semaines.

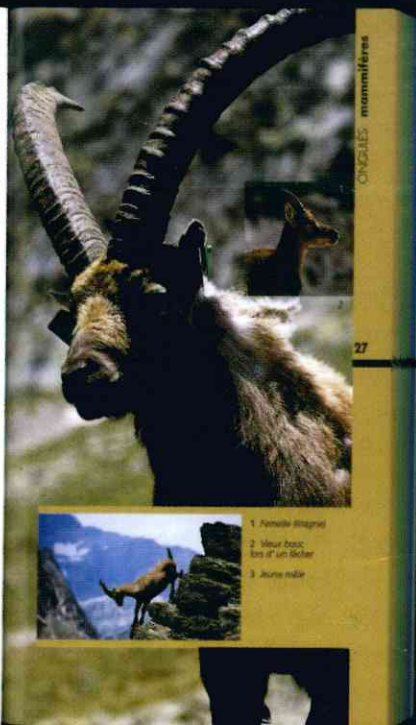
Habitat
Fréquent de nombreux milieux ouverts, mais se trouve surtout sur les versants accidentés, les pentes abruptes, les vires rocheuses peu accessibles. Peut s'observer à haute altitude, jusqu'à plus de 3000 m.

Répartition
Présent dans presque tout le Parc national du Mercantour, en faible densité.

Statut de protection
Protection intégrale au niveau national (arrêté modifié du 17 avril 1981).

Espèces ressemblantes
Peut éventuellement être confondu avec certains chèvres domestiques.

→ L'espace avait disparu des Alpes françaises. En 1979, seulement 70 bouquetins existaient dans d'Italie fréquentaient la zone frontalière (Vésuvius, Roya). Des lâchers échelonnés entre 1987 et 1994 ont permis l'installation de réserves de population sur la partie ouest du parc national. En 2001, l'espace protégé et sa zone périphérique comptent pas moins de 620 bouquetins en été, 450 en hiver. Depuis 1996, des bouquetins hivernent dans les vallées de la Roya et de la Vésubie.



FAUNE DU MERCANTOUR

par Eric POLIDORI

Dans la lignée de «Fleurs du Mercantour» et «Orchidées du Mercantour», ce guide de poche coédité par le Parc National du Mercantour et les Editions du Cabri sait allier rigueur scientifique, démarche pédagogique et facilité de lecture pour tous publics. Dès le premier abord, ses superbes illustrations invitent à la découverte d'une faune sauvage d'une grande variété.

Sur un territoire de 685 km², le Parc National du Mercantour héberge aussi bien des représentants de la faune des régions arctiques, que de celle du milieu méditerranéen. Cette diversité est favorisée par la situation du massif à un carrefour d'influences climatiques, de même que par le dénivelé exceptionnel d'un terrain qui s'étage en une cinquantaine de kilomètre du niveau de la mer jusqu'à 3143 m à la cime du Gelas. On y voit ainsi la cohabitation insolite d'espèces animales originaires du grand Nord comme le lagopède alpin, des bords de la Méditerranée comme le merle de roche, ou encore d'Asie comme la marmotte. Parmi les 244 espèces de vertébrés qui y ont été recensées, 87 parmi les plus emblématiques ou représentatives des milieux naturels du Mercantour, sont présentées dans cet ouvrage : le chamois, l'aigle royal, le lézard des souches, le spélépès brun, la truite fario, sans oublier le loup qui a effectué un retour naturel, ou le bouquetin et le gypaète barbu qui ont été réintroduits.

L'étude se présente sous forme de fiches de deux pages donnant pour chaque animal une description, des informations sur sa biologie, son comportement, son habitat, sa répartition, son statut de protection et les espèces ressemblantes. Sont présentées 87 fiches se rapportant à 13 familles de mammifères, 14 d'oiseaux, 6 de reptiles, 6 d'amphibiens et 2 de poissons. Deux cartes, plusieurs annexes, un index des noms scientifiques et un glossaire complètent ce guide indispensable aux amoureux de la nature.

Un livre de 214 pages, format de poche 10,5 x 19 cm, relié sous couverture souple, abondamment illustré par 217 photos couleurs. En vente en librairie et aux Editions du Cabri, au prix de 92 francs.

LES TROIS GUIDES CI-DESSOUS SONT TOUJOURS DISPONIBLES



Prix : 78 francs

Prix : 89 francs

Prix : 89 francs

ROYA-BEVERA :

LE DEBAT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Le regroupement de communes sous la forme de communautés de communes ou d'agglomération suscite, depuis quelques mois, un débat politique passionné dans les Alpes-Maritimes, aussi bien sur le littoral que dans les vallées du haut-pays.

Dans de précédents numéros du magazine «Le Haut-Pays», nous avons exposé comment Sospel, qui envisageait de s'associer aux autres villages des vallées de la Bévéra et de la Roya sous la forme d'une communauté de communes, est sollicité par les communes du littoral et par sa voisine de Moulinet pour adhérer à la communauté d'agglomération de la Riviera Française, qui est en train de se constituer autour de la ville de Menton.

Afin d'y voir plus clair, nous avons interrogé les principaux acteurs de ce débat. Les maires des communes concernées n'ayant pas tous souhaité s'exprimer, nous avons recueilli l'avis de M. Jean-Claude Guibal, député-maire de Menton, et celui de M. Jean-Mario Lorenzi, conseiller général et maire de Sospel. M. Jean-René Garnier, préfet des Alpes-Maritimes, étant en déplacement fin juillet, il nous recevra prochainement pour un entretien sur la question de l'intercommunalité, qui sera publié dans notre prochain numéro.

Michel BRAUN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION OU COMMUNAUTE DE COMMUNES ?

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999, dite «loi Chevènement», relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a créé trois types d'établissements publics de coopération intercommunale :

- la Communauté Urbaine,
- la Communauté d'Agglomération,
- la Communauté de Communes.

Les communes de Menton et de Sospel, qui participent à ce débat, nous ont communiqué pour l'une le texte intégral de cette loi et pour l'autre un condensé de ses principales dispositions. Nous en publions ici quelques extraits concernant les deux types d'établissements publics applicables à la Roya-Bévéra : la communauté d'agglomération et la communauté de communes.

1 - LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

a) Création : la communauté d'agglomération doit se composer de plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50.000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15.000 habitants. La communauté d'agglomération est créée sans limitation de durée.

b) Conseil de la communauté d'agglomération : le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil de la communauté d'agglomération sont fixés soit par accord amiable de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées, soit en fonction de la population. Dans les deux cas, chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

c) Conditions d'exercice des mandats des membres du conseil de la communauté d'agglomération : ce sont les mêmes conditions d'exercice que pour les mandats locaux (code général des collectivités territoriales).

d) Compétences : la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

* Matière de développement économique : zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire, qui sont d'intérêt communautaire, etc.

* Matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et de secteur, zone d'aménagement concerté, organisation des transports urbains.

* Matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : programme local de l'habitat, politique du logement, social notamment ; opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

* Matière de politique de la ville dans la communauté : développement urbain, développement local, insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, prévention de la délinquance.

La communauté d'agglomération doit en outre exercer au lieu et place des communes au moins trois compétences parmi les cinq suivantes :

* Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

* Assainissement.

* Eau.

* Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets.

* Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Le choix de ces compétences est arrêté par décision des conseils municipaux des communes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création.

Quand l'exercice des compétences susnommées est subordonné à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé à la majorité des deux tiers du conseil de la communauté d'agglomération.

e) Dispositions financières : les recettes du budget de la communauté comprennent des ressources fiscales (articles 1609 C et D du code général des impôts) ; le revenu des biens meubles ou immeubles de la communauté d'agglomération ; les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ; les subventions et dotations de l'Etat, de la région, du département et des communes ; le produit des dons et legs ; le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ; le produit des emprunts ; le produit du versement destiné aux transports en commun.

f) Dissolution : la communauté d'agglomération est dissoute par décret en conseil d'Etat, sur la demande des conseils municipaux des communes membres, acquise par un vote des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est supérieure à la moitié de la population concernée.

Dans un délai de trois ans à compter de la publication de la loi Chevènement, le périmètre des communautés d'agglomération peut être étendu aux communes dont l'inclusion dans le périmètre communautaire est de nature à assurer la cohérence spatiale et économique, ainsi que la solidarité financière et sociale qui sont nécessaires au développement de la communauté d'agglomération.

Il ne peut toutefois inclure, sans leur accord, les communes membres d'une communauté de communes ayant instauré la taxe professionnelle unique.

Le projet d'extension du périmètre communautaire est arrêté par le représentant de l'Etat dans le département, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale. Cet avis est réputé négatif s'il n'a pas été rendu dans un délai de 6 mois.

Le périmètre peut être étendu après accord du conseil de la communauté d'agglomération, ainsi que des deux tiers au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le futur périmètre et représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux de ces communes représentant les deux tiers de la population.

La procédure peut être renouvelée tous les douze ans, à compter de l'expiration du délai de trois ans.

2 - LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

a) Création : la communauté de communes est composée de plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Sur l'initiative d'un ou plusieurs conseils municipaux demandant la création d'une communauté de communes, le représentant de l'Etat dans le département concerné fixe par arrêté la liste des communes intéressées.

La communauté de communes est créée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, sur la demande des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié au moins des conseils municipaux comptant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population totale est supérieure au quart de la population totale concernée.

La communauté de communes est formée soit sans fixation de terme, soit pour une durée déterminée par la décision institutive.

b) Conseil de la communauté de communes : le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil sont fixés soit par accord amiable de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées, soit en fonction de la population, par décision des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté de communes. Dans les deux cas, chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

c) Election des délégués : les délégués de chaque commune sont élus au sein du conseil municipal ou parmi les citoyens éligibles au sein du conseil d'une des communes de la communauté de communes (élection au

scrutin secret à la majorité absolue). Les règles relatives aux conditions d'exercice du mandat de membre du conseil municipal sont applicables aux membres du conseil de la communauté de communes.

d) Compétences : la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

* Aménagement de l'espace.

* Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté : aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires, aéroportuaires, d'intérêt communautaire.

La communauté de communes doit par ailleurs exercer au moins un des quatre groupes de compétences suivantes :

* Matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur, aménagement rural, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

* Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

* Politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées.

* Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

L'intérêt communautaire des compétences est déterminé à la majorité qualifiée requise pour la création de la communauté de communes. Les décisions du conseil de la communauté de communes dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres ne peuvent être prises qu'après avis du conseil municipal de cette commune. Quand l'avis est défavorable (si pas de réponse dans les deux mois : avis réputé favorable), la décision doit être prise à la majorité des deux tiers des membres de la communauté de communes.

e) Dispositions financières : ce sont exactement les mêmes recettes que celles de la communauté d'agglomération.

f) Retrait des communes : une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion.

g) Dissolution : la communauté de communes est dissoute soit de plein droit à l'expiration de la durée fixée par la décision institutive, soit par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés, soit sur la demande motivée de la majorité de ces conseils municipaux par arrêté du représentant de l'Etat, soit sur la demande des conseils municipaux dans les conditions de majorité requise pour la création de la communauté.

LE POINT DE VUE DU MAIRE DE MENTON

M. Jean-Claude Guibal, député-maire de Menton, est un des acteurs majeurs du débat sur l'intercommunalité. Nous avons donc sollicité un rendez-vous pour lui poser quelques questions essentielles à ce sujet, et il nous a très aimablement accordé un entretien privé de plus de deux heures.

Michel Braun : Monsieur le député-maire, les questions relatives à l'intercommunalité agitent beaucoup les esprits dans le haut-pays, aussi aimerions-nous pouvoir présenter votre position dans le prochain numéro de notre magazine.

Jean-Claude Guibal : Je vous en remercie et je vous reçois d'autant plus volontiers que je suis frappé par l'agitation que cette question suscite de la part de certains, et plus encore par les contre-vérités qui circulent à ce sujet. Une mise au point est donc indispensable pour rassurer les habitants du haut-pays.

MB : Effectivement, une partie de la population sospelloise rejette en bloc toute idée de rapprochement avec l'agglomération mentonnaise et, depuis quelques semaines, ce sentiment gagne même les communes de la Roya.

JCG : Les habitants de la Roya n'ont aucune raison de s'inquiéter : leurs élus savent qu'il n'a jamais été question de les contraindre à quoi que

ce soit. Par contre, il est exact que plusieurs élus se posent la question de savoir si un rapprochement avec le littoral ne serait pas plus profitable à leurs communes. Face aux multiples défis auxquels sont confrontés aujourd'hui les élus des villages de montagne, il est légitime qu'ils s'interrogent sur la stratégie à adopter pour l'avenir. S'ils ne souhaitent pas rejoindre la Communauté d'agglomération de la Riviera Française, personne ne leur en fera le reproche. D'ailleurs, en l'état actuel de la procédure - nous attendons dans les semaines qui viennent l'arrêté préfectoral de création de la communauté d'agglomération - l'adhésion d'une nouvelle commune nous imposerait des délais qui nous feraient perdre les 18 millions de francs de dotation d'Etat pour l'exercice 2002. Par contre, une fois la Communauté d'agglomération de la Riviera Française créée, elle sera ouverte à celles des communes qui, d'une manière ou d'une autre, souhaiteraient s'y associer. Pour être plus clair encore, nous ne demandons à personne de nous rejoindre, mais ne rejetons non plus personne. L'intercommunalité est d'abord une démarche de solidarité.

MB : Vous avez néanmoins fait plusieurs déplacements dans la Roya ces derniers mois et organisé des réunions avec les élus de ces communes. Certains y ont vu une volonté d'hégémonie...

JCG : Le problème de l'intercommunalité est essentiel pour notre avenir à tous. Si je n'avais pas pris l'initiative de rencontrer vos élus pour

confronter nos analyses, les mêmes qui me critiquent aujourd'hui m'auraient sans doute reproché de me désintéresser de la Roya.

MB : Reste le problème de Sospel, dont la population et les élus ne semblent pas vouloir vous rejoindre...

JCG : De quoi s'agit-il au fond et quel est le véritable enjeu ? Le territoire situé à l'est de Nice ne représente que 10 % de la population et 6 % du potentiel économique des Alpes-Maritimes. Il se caractérise par la superposition de communes littorales saturées, d'un moyen-pays menacé de «mitage» et d'un haut-pays qui lutte contre la désertification. Il est, me semble-t-il, vital pour ceux qui y vivent et, plus encore, pour ceux qui y vivront demain, de disposer d'institutions dotées d'un poids territorial, démographique, économique et politique suffisant pour exister dans le département et optimiser leurs relations tant avec l'Italie voisine qu'avec la principauté de Monaco, laquelle donne du travail à 25000 Français résidant dans nos communes.

MB : Nous voilà au coeur du sujet. Les Sospelais disent qu'ils ne veulent pas récupérer les HLM du Mentonnais et qu'ils tiennent à rester maîtres chez eux.

JCG : Affoler ses concitoyens en prétendant que les communes du littoral veulent profiter de l'intercommunalité pour délocaliser leurs HLM dans le moyen ou le haut-pays n'est pas correct. Je dis et je redis que nous ne voulons pas que les communes du littoral deviennent des «villages de vacances» composés pour l'essentiel de résidences secondaires. Nous voulons garder notre population active, celle qui travaille et a des enfants. Et c'est pour la loger que nous construisons des HLM. Nous le faisons sous la forme de résidences de 10 à 30 appartements, réparties sur tout le territoire de nos communes. Elles n'ont plus rien à voir avec les barres des années 60 / 70. Nous les qualifions d'ailleurs de résidences pour actifs. Si certains ne veulent pas d'HLM, nous voulons, nous, garder nos actifs et nous construisons ces résidences pour eux.

Du reste, la loi Chevènement, qui organise l'intercommunalité, dispose que chaque commune conserve la maîtrise de son POS. Ainsi, les Sospelais décideront seuls s'ils veulent chez eux des zones pavillonnaires ou des HLM. De surcroît, la loi Gayssot, qui impose 20 % d'HLM par rapport au nombre total de logements, ne concerne que les communes de plus de 3500 habitants. Or, à ma connaissance, Sospel n'a pas 3500 habitants.

MB : Les communes de plus de 3500 habitants qui ne remplissent pas ce quota de 20 % doivent payer une pénalité. Ne peut-on pas craindre que les communes du littoral, pour ne pas payer cette pénalité, fassent construire leurs HLM à Sospel ?

JCG : La pénalité prévue par la loi Gayssot pour les communes de plus de 3500 habitants est de 1000 francs par an et par logement HLM manquant. Quand la commune fait partie d'une communauté, cette pénalité alimente le budget de la communauté. Dans le cas inverse, elle est encaissée par l'Etat. Dans tous les cas, une commune qui a un déficit d'HLM ne peut pas s'exonérer d'en réaliser ou de payer la pénalité en faisant construire dans des communes voisines. Quand bien même nous le voudrions, ce qui n'est pas le cas, je le répète, Sospel ne récupérerait pas les HLM de Menton ou d'ailleurs.

MB : Pour rester dans ce domaine, une étude commandée par les services du conseil général semble indiquer que les communes du haut-pays n'auraient aucun intérêt financier à choisir l'option d'une communauté d'agglomération, plutôt que celle d'une communauté de communes.

JCG : Une explication financière un peu trop technique serait nécessaire pour contredire cette idée. Je vous signale néanmoins que le budget d'une communauté d'agglomération est alimenté par les recettes des taxes professionnelles des communes qui la composent, augmentées d'une dotation de l'Etat qui est en moyenne de 250 francs par habitant et par an. Par contre, le budget d'une communauté de communes sans «taxe professionnelle unique», dès lors qu'il ne recevrait de l'Etat qu'une dotation moyenne de 105 francs par habitant et par an nécessiterait, pour que cette communauté ne soit pas une coquille vide, que soient augmentées la taxe d'habitation et celle sur le foncier bâti.

MB : Les Sospelais craignent de ne plus pouvoir décider de leur avenir, car ils ne disposeraient que de peu de voix au sein d'une communauté d'agglomération.

JCG : Je voudrais d'abord vous rappeler que l'intercommunalité, telle qu'elle est conçue par la loi Chevènement, ne porte atteinte ni à l'identité, ni à l'autonomie des communes. Elle leur donne simplement les moyens de réaliser ensemble ce qu'elles ne peuvent pas faire seules. Ainsi, les compétences d'une communauté d'agglomération sont limitées et concernent pour l'essentiel des actions que les communes ont déjà confiées à des syndicats intercommunaux (comme

par exemple la collecte des ordures ménagères) ou n'assument pas (comme par exemple le développement économique).

Quant au nombre de voix dont disposerait chaque commune au sein du conseil de communauté, nous avons proposé dès l'origine une formule qui privilégie les plus petites d'entre elles. Qu'on en juge : sur 13 communes et 43 sièges, Menton disposait de 10 voix, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil de 5 voix chacune, alors que ces 3 communes représentaient plus des deux tiers de la population de la communauté et lui apportaient, avec près de 60 millions de francs, plus des quatre cinquièmes de sa taxe professionnelle. A titre de comparaison, dans le SIVOM (syndicat intercommunal) du canton de Sospel, la commune de Sospel dispose à elle seule de la moitié des sièges et de la présidence qui a voix prépondérante (sur 8 sièges, Sospel en a 4, Castillon 2 et Moulinet 2).

Pour faire bonne mesure, enfin, nous avons complété les statuts de la communauté d'agglomération par une «charte de bonne conduite» qui prévoit, entre autres, que lorsqu'un projet ne concerne qu'une commune, celle-ci peut s'opposer à ce qu'il soit inscrit à l'ordre du jour et donc a fortiori réalisé.

MB : Que dites-vous aux Sospelais qui se sentent forcés de vous rejoindre, malgré leur volonté ?

JCG : A ceux qui se sont élevés contre le fait que certaines communes pourraient être contraintes d'adhérer (NDLR : cas de Sospel), nous demandons s'ils sont également prêts à s'indigner qu'une commune qui veut intégrer la communauté (NDLR : cas de Moulinet) puisse en être empêchée, du fait de l'obligation de continuité territoriale, par une autre commune qui ne le souhaite pas. Ceci dit, je suis sûr que les Sospelais s'apercevront très vite que leurs craintes étaient infondées.

MB : Que direz-vous enfin à ceux qui craignent de perdre leur âme de montagnards en alliant leur commune à celles de la côte ?

JCG : Les anciens savent bien que les liens entre les Mentonnais et les Sospelais ont toujours été très forts. Avec le développement des voies de communication, en particulier l'amélioration de la pénétrente Menton - Sospel, voulue par les Sospelais, nos deux communes et leurs habitants se sont encore plus rapprochés. Et cela ne menace en rien nos identités respectives. D'ailleurs, en quoi le fait d'appartenir à une même communauté aurait plus d'influence que celui d'être dans un même département ou une même région ?

Je suis au contraire convaincu que nous défendrons mieux nos identités locales si nous nous en donnons les moyens et que nous en faisons l'un de nos objectifs principaux. Par exemple, une spécificité Roya-Bévéra peut se développer au sein d'une communauté d'agglomération qui, à la fois, la protégera et la renforcera. A cet égard, permettez-moi de m'interroger : 480 logements vont être construits à Sospel dans le pré St. Etienne. D'où viendront les 1000 à 1500 nouveaux habitants, soit près de la moitié de la population actuelle de la commune ? N'y a-t-il pas là un vrai risque d'atteinte à l'identité sospelaise ?

Pour tout dire, l'intercommunalité nous oblige à réfléchir aux enjeux, pour nos territoires, des évolutions que connaissent la France et l'Europe. A nous, les élus d'aujourd'hui, de ne pas nous tromper et de prendre les bonnes décisions pour l'avenir de nos enfants.

MB : Monsieur le député-maire, je vous remercie pour ce long entretien. Vous savez combien l'avenir du haut-pays nous tient à coeur, aussi nous espérons que la future organisation administrative qui se décide actuellement, pour de longues années, se mettra en place dans un esprit serein et dans un dialogue constructif entre tous ses partenaires.

EN CONCLUSION...

Après avoir pris connaissance des avis, pourtant contradictoires, de Menton et de Sospel, l'habitant du haut-pays que je suis constate une chose essentielle : c'est qu'au-delà des tensions actuelles et des divergences de vues, tous les acteurs de l'intercommunalité avec qui j'ai pu m'entretenir ces dernières semaines ont une forte conscience de la nécessité d'une coopération et une volonté certaine de dialogue. Espérons que ce débat permette aux élus et aux fonctionnaires de mieux appréhender les réalités et les enjeux, humains, économiques et environnementaux, auxquels auront à faire face au XXI^{ème} siècle les vallées de la Roya et de la Bévéra.

MB

LE POINT DE VUE DU MAIRE DE SOSPEL

M. Jean-Mario Lorenzi, conseiller général et maire de Sospel, nous a lui aussi fort aimablement reçu pour nous faire part de son sentiment sur l'intégration de sa commune à la communauté d'agglomération mentonnaise.

Michel Braun : Monsieur le maire, ici, à Sospel, la question de l'intercommunalité échauffe les esprits depuis quelques mois, aussi nous vous remercions d'avoir bien voulu nous recevoir pour permettre à nos lecteurs de se faire une idée sur la question. Disons que, vue de l'extérieur, l'impression «primaire» serait que les Sospellois craignent de voir les HLM mentonnais s'installer sur leur commune.

Jean-Mario Lorenzi : Cette réaction est caricaturale. Il est évident que certains de nos concitoyens, face à l'insécurité des banlieues des grandes villes, sont inquiets pour l'avenir de Sospel.

Ceci étant, le problème est bien plus profond et technique, aussi allons-nous essayer de présenter à vos lecteurs le résultat de nos réflexions afin de leur permettre d'y voir plus clair. Il s'agit d'une longue histoire, qui trouve son origine dans la loi dite Chevènement du 12 juillet 1999 (NDLR : voir le condensé au début de cet article). Conscient des nécessités de regrouper les forces vives de nos villages, le conseil municipal avait demandé à monsieur le préfet, par délibération du 29 juin 2000, en accord avec les autres communes concernées (sauf Moulinet et, à l'époque, Fontan), la création d'une communauté de communes Roya-Bévéra.

Nous n'avons jamais reçu de réponse et nous avons constaté le 20 septembre 2000, que l'administration préfectorale intégrait Sospel dans une communauté d'agglomération de la Riviera Française, en cours de constitution autour de Menton. Cela ne s'est pas fait sans difficultés, puisque plusieurs communes ont rejeté le périmètre initialement proposé, de sorte que monsieur le préfet n'a pas pu obtenir la majorité requise par la loi pour créer cette communauté d'agglomération. Mais notre surprise a été encore plus grande lorsque nous avons pris connaissance d'un nouvel arrêté en date du 11 décembre 2000, réduisant le périmètre à six communes parmi lesquelles Sospel était toujours incluse.

MB : Alors, comme à l'époque de la Révolution, au temps des Barbets, le haut-pays s'est rebellé contre le pouvoir central ?

JML : Reconnaissez qu'il n'est pas agréable de se voir imposer une décision aussi importante pour l'avenir de nos populations ! Mais au-delà de ce sentiment, le dossier lui-même est très technique.

MB : Allons donc directement au coeur du problème : pourquoi refusez-vous l'association avec Menton dans le cadre d'une communauté d'agglomération ?

JML : Raisonnablement, vous vivez vous-même au coeur du haut-pays depuis 20 ans et avez passé 25 ans de votre jeunesse à Menton, alors, même si la pénétrante nous met aujourd'hui à quelques dizaines de minutes du littoral, dites-moi ce que nous avons de commun avec les villes de la Riviera ? Celles-ci débattent de problèmes d'urbanisation intensive, de l'aménagement de zones portuaires, etc, alors que pour nous l'important sera, par exemple, de maîtriser notre développement en zone rurale, de préserver notre environnement et notre qualité de vie, d'aménager nos pistes de montagne, etc.

Et même si le col de Brouis se dresse entre la Bévéra et la Roya, nos préoccupations sont plus proches de celles des villages de cette vallée. C'est bien pour cela que, dans divers domaines, les administrations nous ont toujours incité, dans le passé, à nous rapprocher de la Roya, que ce soit au sein des SIVOM ou de l'Association pour le développement touristique de la Roya-Bévéra, où notre collaboration a donné d'excellents résultats. On peut citer à ce titre le contrat d'objectif Roya-Bévéra et les aides européennes obtenues au titre de l'objectif 5 b.

MB : Dans le domaine financier, n'est-il pas plus intéressant de se regrouper en communauté d'agglomération avec Menton ?

JML : Absolument pas ! Si monsieur le député-maire de Menton annonce des chiffres en public, nous disposons d'une étude, réalisée à la demande du maire de Breil et financée par le conseil général des Alpes-Maritimes. Elle a été confiée au cabinet Tacquart à partir des documents comptables des communes de la Roya-Bévéra, et elle démontre que dans le cas d'une communauté de communes, la dotation de l'Etat pourrait atteindre jusqu'à 380 francs par habitant, alors qu'elle ne serait en moyenne que de 250 francs pour une communauté d'agglomération.

MB : Mais si j'ai bien compris, cette étude prend en compte la situation supposée la plus favorable, où la communauté de communes prendrait en charge un grand nombre de compétences telles que les ordures ménagères,

les écoles maternelles et primaires, la voirie, le développement touristique et les activités qui sont l'objet des SIVOM ?

JML : C'est exact, mais que l'on ne vienne pas dire aux Sospellois qu'ils perdront de l'argent en ne s'alliant pas à Menton. L'étude Tacquart nous donne au contraire la preuve que nous obtiendrions autant de crédits au sein d'une communauté de communes qu'avec Menton, si ce n'est plus.

De plus, la répartition égalitaire des sièges dans une communauté de communes (chaque commune membre ayant 4 sièges) nous assure de garder la maîtrise de l'utilisation du versement de l'Etat, alors que nous ne l'aurons pas dans la communauté d'agglomération, en raison du poids écrasant des communes de littoral en nombre de sièges. Ce n'est pas un hasard si le législateur a prévu cette formule plus souple, la communauté de communes, comme une structure mieux adaptée aux communes rurales qui n'ont pas leur place dans une communauté d'agglomération.

MB : Pourtant, le projet de statuts de la communauté d'agglomération de la Riviera Française, la charte de fonctionnement et le règlement intérieur, dont nous avons eu copie, ont été rédigés de manière à rassurer les petites communes.

JML : Rassurer ou endormir, car les dangers pour ces petites communes existent. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'a priori envers les élus des communes du littoral, qui sont nos amis. Par contre, nous ne connaissons pas les personnes avec qui nous aurons à travailler dans 10 ou 20 ans. Or, les textes prévus ne nous rassurent pas. Il sera toujours possible de nous imposer des contraintes nouvelles et de donner des compétences accrues à la communauté d'agglomération, à la majorité des deux tiers des voix. Quel pouvoir aurons-nous, avec une répartition des sièges largement minoritaire ? Ce sera la traditionnelle histoire du pot de terre contre le pot de fer. Nous craignons aussi que la liaison rapide avec le chef-lieu de la communauté d'agglomération, par la pénétrante, serve à justifier la disparition de la plupart des services publics de notre canton.

MB : Avez-vous d'autres arguments à ajouter à cette démonstration ?

JML : Une question à laquelle les commerçants sont très sensibles est celle de la taxe professionnelle. Ici, à Sospel, nous avons un taux très bas, de l'ordre de 15 %. Dans le cas d'une communauté d'agglomération avec Menton, il faudra obligatoirement, pour se conformer à la loi, que ce taux soit uniformisé avec celui des communes de la côte, qui est plus élevé. Dans le cadre d'une communauté de communes Roya-Bévéra, cette option serait facultative. Il est certain que plus de compétences seront mises en commun, plus l'aide de l'Etat sera élevée, mais cela devrait être décidé en toute sérénité par l'ensemble des élus des communes concernées et non leur être imposé.

Par ailleurs, l'association au sein d'une communauté d'agglomération sera irréversible, alors qu'une communauté de communes peut être abandonnée par l'un de ses membres s'il le juge préférable.

MB : Alors, comment comptez-vous faire valoir ce que vous pensez être la volonté de la grande majorité des Sospellois ?

JML : En utilisant les moyens légaux en notre possession. Tout d'abord, en exposant nos arguments auprès du tribunal administratif, auquel nous avons adressé deux requêtes. Ensuite par une démarche qui sera certainement une première en France : celle du référendum. Le dimanche 23 septembre, nous appelons l'ensemble des électeurs sospellois à venir s'exprimer sur cette question.

MB : En résumé, vous refusez-vous à toute idée de coopération avec Menton ?

JML : Certainement pas. Les Sospellois sont parfaitement conscients que pour progresser, tout le territoire à l'est du département devra unir ses forces. Mais pour que cette coopération soit efficace, elle doit être construite en commun et non imposée brutalement. Il existe toute une série d'options qui peuvent nous permettre de mettre en place entre nous des formes de collaboration, alors qu'on nous laisse les construire.

C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les élus de la Roya et de la Bévéra, en proposant la création simultanée de la communauté de communes Roya-Bévéra, de la communauté d'agglomération de la Riviera Française et d'un Pays Mentonnais, ce dernier pour fédérer les deux structures, conformément à la loi Voynet.

MB : Monsieur le maire, je vous remercie sincèrement pour votre accueil, pour la franchise et la détermination de vos propos.

L'ETAT DES AMES DE SOSPEL EN 1753

Mme. Maryse ALBIN, présidente du Cercle de Généalogie de Roquebrune et du Mentonnais, nous a confié le relevé de l'«Etat des Ames» de Sospel. Ce document, réalisé suite à un recensement effectué entre le 27 et le 31 mai 1753, donne une image fidèle de la population dépendant de la paroisse St.Michel-Archange de Sospel. Les habitants sont répartis par quartier et par habitation ; pour chacune de celles-ci sont recensés tous les membres de la famille ainsi que les serviteurs et employés agricoles demeurant sous le même toit.

Nous avons déjà publié ce type de document du XVIII^{ème} siècle pour les communautés de Tende (HP n°37) et Breil (HP n°43-44). Celui de Sospel étant particulièrement volumineux et détaillé, nous ne pouvons le publier dans son intégralité, aussi en avons-nous extrait quelques lignes caractéristiques que nous présentons ici.

NOMBRE DE FAMILLES PORTANT LE MEME PATRONYME

Raibaut	46	Fulcheri	9	Bianc	5
Pelegri	24	Aines	9	Maulandi	5
Sicard	20	Pignon	8	Bonfante	5
Rimon	18	Osenda	8	Véran	5
Cotta	16	Domerego	8	Borriglione	5
Truchi	15	Diana	8	Pellissieri	4
Ricci	14	Alberti	8	Arienti	4
Alaverna	14	Saramito	7	De Bartholomeis	4
Manaira	13	Giordan	7	Blancardi	4
Cauvin	13	Ferrier	7	Ciaulan	4
Albert	12	Belli	7	Bellarot	4
Cairaschi	12	Rondel	6	Carabalona	4
Dona	12	Mior	6	Macari	4
Gubernatis	12	Armellini	6	Contes	4
Vachieri	12	Orengo	6	Aschieri	4
Daniel	10	Milon	6	Gagliardi	4
Rostagni	10	Albin	6	Gallis	4
Imbert	10	Bonfiglio	5	Gastaldi	4
Boyera	10	Carenco	5	Rebuf	4
Menei	9	Auda	5	Sareta	4

REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE

Etant réalisé par les autorités religieuses, l'«Etat des Ames» établit la distinction entre les personnes en âge de communier (adultes et adolescents) et celles ne communiant pas (enfants). En voici la répartition :

Hommes qui communient	1022
Femmes qui communient	994
Garçons qui ne communient pas	461
Filles qui ne communient pas	370
Population totale recensée	2847

Une grande partie des ménages se composent d'un couple habitant «dans sa propre maison», avec ses enfants et des parents âgés, soit quatre ou cinq personnes en moyenne. Une des familles les plus nombreuses, au quartier du Château, compte dix personnes : Marc-Aurelio Saramito (54 ans) fils de feu Giovanni-Francisco, son épouse Giulia Maria (44 ans) fille de feu Giovanni-Battista Bensa, et leurs huit enfants, pratiquement tous des garçons : Giovanni-Battista (24 ans), Oratio (22 ans), Melchior (19 ans), Francisco (17 ans), Antonio (14 ans), Giacomo (11 ans), Michel (8 ans) et Maria-Vittoria (5 ans).

Dans une société catholique aux moeurs très strictes, les naissances hors mariage sont peu courantes, mais quelques foyers hébergent un enfant naturel, dument signalé comme tel.

Reflète de l'espérance de vie limitée de l'époque, la population est relativement jeune. Les septuagénaires sont peu nombreux et les octogénaires exceptionnels. Les doyens de Sospel sont alors Oratio Milone (88 ans) et sa femme Giovanna née Blancardi (84 ans), avec qui habitent leurs deux fils : Francisco (54 ans, célibataire) et Giovanni-Battista (52 ans, marié),

l'épouse de ce dernier, Orsola née Cairaschi (40 ans), et leur fille, Angela Maria (22 ans), ainsi qu'Orsola Pelissier (22 ans), probablement une servante.

Les familles les plus aisées ont en effet un serviteur ou une servante, qui aident les maîtres de maison dans les tâches agricoles et domestiques. Souvent, ces employés sont très jeunes (entre 13 et 15 ans), et parfois originaires d'autres villages.

REPARTITION PAR QUARTIERS

Les habitations sont regroupées par quartiers ou par cheminement d'un point caractéristique du village à un autre. Certains noms de quartiers ne sont probablement plus en usage de nos jours.

Vallon de Dominique	237	St.Roch	6
Fuera Barri (Hors les murs)	106	St.Antoine	6
Le Château	360	Condamine	7
De la place St.Michel au Pont	765	Reseraia	16
Canonica (Eglise)	7 (soit six prêtres et une gouvernante)		
Borgo	433	Frighiera	3
Le Collet	120	Saraman	4
Maison Maulandi / Ste.Croix	251	Vasta	8
La Ciantia	97	Comenda de Virgis	8
De la maison Picone au Pont	191	Ghiou	5
St.Sébastien	5	Piaon	65
Moulin de la Cité	7	Gerbaia	45
Suez	3	Ste.Sabine	21
Niegli	3	Berrins	16
Fontan	4	Rochas	3
Torraca	12		

ORIGINES DES HABITANTS

La plupart des habitants recensés sont nés à Sospel. Toutefois, ceux qui sont originaires d'autres localités sont précisés, ce qui donne une bonne idée des migrations enregistrées dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle. Les personnes originaires des deux villages les plus proches, Castillon et Moulinet, sont évidemment les plus nombreuses. Un certain nombre d'habitants ont également des racines dans la vallée de la Roya (Breil, Piène, Saorge, Tende), dans la bassin du Paillon (Le Touët, Berre, Contes), dans le pays mentonnais (Castellar, Gorbio, Roquebrune, Menton). Plus rares sont ceux originaires de Nice, de la Ligurie (Vintimille, Taggia), de la vallée de la Vésubie (Utelle, Lantosque) et du Piémont (Boves et Turin).

On ne trouve à cette époque à Sospel que trois Français : Jacques Favier, d'Embrun, qui se trouve hospitalisé, et deux résidents permanents dont les noms ont été italianisés : Giacomo Nicolet fils de Pietro, de Montpellier, et Nicolao Sauze fils de Nicolao, de Verdun. Un Allemand, Michelangelo Idesperger est propriétaire d'une maison, où logent Anna-Maria Albin et son fils Francesco Antonio.

La relation signalée de cinq habitants avec l'Espagne trouve son origine dans la récente guerre de succession d'Autriche, qui vit de 1744 à 49 les troupes «gallispans» (franco-espagnoles) envahir le Comté de Nice. Il est donc certain qu'à Sospel, comme dans d'autres villages du haut-pays, des jeunes filles du pays ont succombé au charme des soldats espagnols... Cinq cas d'épouses ou d'enfants d'Espagnols sont signalés explicitement :

- Giovanni Valagher, fils de feu Giovanni, de Palomera (Espagne) ;
- Giovanni Bermota, fils de Guiliano, Catalan ;
- Teresa, épouse de Matheo Branc, Espagnol, absent ;
- Maria-Antonia, veuve de Miguel Geronimo Copet, Espagnol ;
- Claudina, veuve de Francisco Belmudes, Espagnol.

Contact : Cercle de Généalogie de Roquebrune et du Mentonnais, BP 4, 06190 Roquebrune-Cap-Martin. Tél. 04 93 57 01 87, e-mail : CRGM@wanadoo.fr.

ROYA-BEVERA MAGAZINE

Ont collaboré à cette rubrique : Mmes. Michèle BENVENUTI, Françoise HEZARD, Christiane RICORT ; MM. José BANAUDO, Michel BRAUN, Patrick FOCQUET, Daniel GALFRE, Andrea LEVICO, Maurice MARTIN, Jean-Louis MEYTRAL, François VIBOREL ; l'Association Art on Snow, l'ADTRB, l'Association française des Amis de la Crèche, la DDE des Alpes-Maritimes, le Foyer Rural de Sospel, la Maison de Pays de Lucéram et du Haut Paillon, le Parc national du Mercantour et la Préfecture des Alpes-Maritimes.

TRAVAUX ROUTIERS SUR LA R.N. 204

La route nationale 204 fait l'objet d'un certain nombre d'interventions au titre de son entretien et de l'amélioration de sa sécurité, en particulier au regard de la protection contre les chutes de pierres.

LA DEVIATION DES GORGES DE SAORGE

Cette opération, inscrite aux 11^{ème} et 12^{ème} contrats de plan pour un montant de 232 millions de francs, se déroule en deux phases. La première, qui consiste en la réalisation d'un tunnel de 647 m encadré par deux ponts sur la Roya, est destinée à éviter la section aval des gorges de Saorge, particulièrement soumise au risque de chutes de pierres. Ce tronçon, dont le gros oeuvre était achevé depuis l'an dernier, a fait l'objet d'un exercice de secours le 14 juin, en préalable à son



La mise en chantier prochaine du tunnel amont de Saorge devrait permettre son ouverture en 2003. D'ici là, les usagers devront redoubler de prudence à la sortie nord du tunnel aval, dont le raccordement à la route actuelle s'effectue suivant un tracé en S particulièrement sinueux. Par ailleurs, d'autres chantiers pour la mise à niveau de la RN 204 devront être entrepris, car le trafic routier, notamment celui des poids lourds, connaît une croissance spectaculaire dans la Roya. Photos Michel BRAUN



ouverture à la circulation le 19 juin au matin. Il a ensuite été inauguré le 4 juillet par le préfet des Alpes-Maritimes et les autorités régionales, départementales et locales. Son financement, d'un montant total de 93,5 millions, a été assuré conjointement par l'Etat, la région et le département. Le tunnel aval de Saorge est le second de France réalisé suivant les nouvelles normes de sécurité pour les ouvrages souterrains, conformément à la circulaire ministérielle du 25 août 2000. La seconde phase de la mise en sécurité des gorges comporte le creusement d'un tunnel amont de 360 m, dont les travaux seront engagés à l'automne 2001 pour permettre une mise en service en 2003.

LE CONTOURNEMENT DE FONTAN

Les études relatives à l'aménagement de la RN 204 au droit de Fontan, également inscrites au contrat de plan, sont engagées. Les travaux figurent à ce jour sur la liste complémentaire, pour un montant prévu de 120 millions de francs.

MISE EN SECURITE DU TUNNEL DU COL DE TENDE

Après la mise en place d'un système de détection d'incendie et l'amélioration de l'éclairage et de la ventilation, plusieurs autres opérations ont été mises en chantier. Une canalisation d'eau, facilitant une éventuelle intervention des pompiers dans le tunnel, a été installée en juin. Des panneaux de signalisation à messages variables seront posés à la fin de l'été. Le coût de ces travaux, financés par l'Etat, s'élève à près de 6 millions de francs. Au-delà de ces mesures immédiates, le contrat de plan prévoit un crédit de 150 millions pour la rénovation de l'ouvrage actuel et les études d'un nouveau tunnel. Concernant ce dernier, les directeurs des routes français et italien sont intervenus en juin, lors de la conférence intergouvernementale des Alpes du Sud, pour proposer la construction d'un ouvrage neuf bidirectionnel avec maintien de la galerie actuelle comme ouvrage de secours.

TRAVAUX DIVERS

Les travaux de sécurisation de la route à la sortie de La Giandola, consécutifs à l'éboulement du 25 décembre 2000, sont achevés depuis juillet. D'autres travaux de protection contre les chutes de pierres ont été engagés au nord de Fontan à partir de septembre. Par ailleurs, l'aménagement de sécurité du carrefour au droit de la nouvelle salle des sports de Breil a été réalisé en mai. La réfection de la chaussée a été effectuée ce printemps au tunnel de l'Arme et dans les lacets du col de Tende, et une opération similaire sera réalisée à l'automne au pont supérieur de Breil.

QUAND ON REPARLE DES LOUPS...

Bien que non identifiée formellement, la culpabilité du loup a été évoquée une nouvelle fois par les éleveurs de la vallée de la Roya, suite à deux attaques subies à faible intervalle en juin dernier par un troupeau de brebis sur un pâturage de la vallée de la Pia (commune de Tende). Une semaine après avoir retrouvé quinze agneaux égorgés et éventrés, un berger tendasque a relevé une cinquantaine de bêtes précipitées au bas d'une barre rocheuse, vraisemblablement après avoir été effrayées par un ou plusieurs prédateurs. Un constat a été dressé par les gendarmes, les agents du parc national du Mercantour et de la DDA, avant que les carcasses ne soient évacuées par hélicoptère jusque sur la place de la gare de Tende, où elles ont été chargées sur un camion à destination de l'usine d'équarissage de Carnoules (Var).

Face au problème du retour du loup, un récent jugement du conseil d'Etat confirme la difficulté d'harmoniser les engagements pris dans le cadre de conventions internationales avec les dispositions législatives nationales et locales. On se souvient que la délibération du 7 octobre 1996 du conseil municipal de Breil, préconisant l'enlèvement ou la destruction des loups du Mercantour, avait été annulée le 28 décembre 1998 par un arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille. Or, ce dernier arrêt a été annulé à son tour par le conseil d'Etat, par décision en date du 8 novembre 2000. Toutefois sont rejetés le surplus des conclusions du pourvoi de la commune de Breil, qui réclamait le

paiement par l'Etat d'une somme au titre des frais exposés par elle, ainsi que ses conclusions en appel.

Par ailleurs, l'extension territoriale du loup dans les Alpes se confirme par de nouvelles observations faites au printemps 2001 en Lombardie et dans les cantons suisses italophones du Tessin et des Grisons. Dans ce dernier, où le dernier loup avait été tué par des chasseurs en 1979, plusieurs attaques subies par des cerfs et des moutons en mars dernier sont attribuées à ce prédateur. En Suisse toujours, le conseil fédéral vient de déléguer aux cantons la responsabilité d'organiser l'abattage exceptionnel des loups, des lynx et des ours en cas d'attaque consécutive sur au moins 15 têtes d'un troupeau.

LA REINTRODUCTION DU GYPAETE

Depuis 1986, un programme international a été lancé pour permettre la réintroduction du gypaète barbu dans les Alpes. Cette variété de vautour, qui peut atteindre 2,80 m d'envergure et vivre près de quarante ans, est le plus grand rapace d'Europe. Totalement inoffensif pour l'homme et pour le bétail, il a la particularité de se nourrir presque exclusivement d'os et de ligaments abandonnés par les autres prédateurs : un véritable «éboueur des alpages» en quelque sorte ! Dès 1993, les parcs jumelés du Mercantour et des Alpi Marittime ont relâché de jeunes oiseaux dans chacun de leurs deux espaces protégés, avec le soutien du programme Life Nature. Le 15 mai 2001, les 99^{ème} et 100^{ème} oiseaux réintroduits dans le cadre de ce programme ont été lâchés sur la commune de Roubion dans la vallée de la Tinée. Provenant d'un élevage de Vienne, en Autriche, les deux poussins baptisés «Larche» et «Roure» ont été déposés dans une grotte, d'où ils gagneront ensuite leur futur territoire. Au fil des années, les dix-neuf oiseaux réintroduits de cette manière se sont répartis principalement entre l'Ubaye, la Haute Tinée, la Haute Roya et les vallées piémontaises du versant nord des Alpes.

DECLARATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LA VALLEE DE LA ROYA

Suite à un sinistre causé par des causes naturelles (inondation, glissement de terrain, éboulement, tempête, etc), les propriétaires des biens sinistrés attendent avec impatience la déclaration de «constatation de l'état de catastrophe naturelle» pour faire valoir leurs droits à l'indemnisation. Un arrêté interministériel en date du 3 avril 2001, publié au journal officiel du 22 avril, officialise cet état pour les intempéries suivantes dans la vallée de la Roya : mouvements de terrain du 20 septembre 1999 pour la commune de Breil, du 6 novembre 2000 pour la commune de Saorge et des 13-14 novembre 2000 pour la commune de Tende ; inondations et coulées de boue des 5-6 et 23-24 novembre 2000 pour la commune de Saorge, des 13-14 novembre 2000 pour la commune de Tende.

*Les visiteurs de la journée du patrimoine de pays dans les rues de La Brigue.
Photo Michelle BENVENUTTI*



*Dégustation de produits du pays et démonstration de filage de la laine par Jeanine Tihy, lors de la journée du patrimoine de pays à Lucéram.
Photos Christiane RICORT*



LA JOURNEE DU PATRIMOINE DE PAYS

Le 17 juin, plusieurs communes du Paillon, de la Bévéra et de la Roya ont participé à la journée nationale du patrimoine de pays.

A LUCERAM

La Maison de pays de Lucéram et du Haut Paillon s'est associée à cette manifestation en organisant une belle fête agrémentée d'animations, démonstrations de savoir-faire et dégustations de produits locaux. Au village, touristes et visiteurs ont pu voir oeuvrer Mikael, David et Boris, les bûcherons. Emile, le sonneur de cloches, carillonnait à toute volée. A l'église Ste.Marguerite, Johanna la guide, présentait les retables de Louis Bréa. Jeanine, la fileuse, a tissé des fils de laine avec une extraordinaire dextérité. Corinne, la potière, travaillait dans la rue. René, derrière le stand de la maison de pays, faisait déguster les produits du terroir. La place Adrien Barralis regroupait les producteurs et artisans de la vallée du Paillon : Eric et ses objets en bois d'olivier, Christophe et Grenadine pour les miniatures et peintures sur verre, Jean-Michel et Geneviève avec leurs produits fermiers, Mme. Ciais avec ses fromages de Peïra-Cava. Les commerçants participaient également à la fête. La maison de pays assurait sa mission de promotion du patrimoine, des traditions et des productions locales. Les restaurants Méditerranée et Bocca Fina ont servi des repas de tradition locale. André, le boulanger, a pétri le pain et l'a fait cuire dans le vieux four à bois. A l'extérieur du village, la ferme du Val del Prat organisait la visite du moulin à huile du XVII^{ème} siècle, andis qu'à Peïra-Cava la découverte des anciennes glaciers a été fort appréciée des visiteurs.

A LA BRIGUE

Dans le cadre de la journée du patrimoine de pays, l'Association française des amis de la crèche a exposé au village des maquettes relatives à l'habitat de la vallée de la Roya : maisons, bergeries et «ciabot». Ces maquettes resteront visibles tout l'été, ainsi que l'hiver prochain au cours du chemin des santons. L'art du santonnier a également été mis à l'honneur, lors de la présentation des savoir-faire traditionnels.

A SOSPEL ET A TENDE

A Sospel, le Cercle d'études du patrimoine et de l'histoire a organisé une visite commentée de la cathédrale St.Michel. A Tende, deux visites commentées du village et de ses chapelles de pénitents étaient organisées au départ de l'Office de tourisme.

UN FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE ET DE CHANT DANS LA ROYA

Pour sa deuxième édition, le festival de musique et chants traditionnels «Suoni di terre lontane» (Sons de terres lointaines), organisé par plusieurs institutions et associations piémontaises, étend sa zone d'action à la vallée de la Roya. Chanteurs et musiciens ont participé le 8 juillet à la traditionnelle fête de la St.Eloi à Tende, le 14 juillet à la fête nationale à Tende, le 22 juillet à la «Stacada» de Breil, les 28 et 29 juillet à la fête médiévale de La Brigue. Le 10 août, les musiciens irlandais Nollaig Casey, Arthy Mc.Glynn et leur partenaire italien Massimo Giuntini se produiront à Tende. Parallèlement, des concerts aux sonorités très éclectiques ont lieu à Limone, Vernante, Roccavione, Borgo-S.Dalmazzo, Roaschia, Entracque et Valdieri, mettant en scène des voix et des rythmes des origines les plus variées : occitans, celtiques, sardes, mais aussi tibétains, indiens et péruviens.

LES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA ROYA-BEVERA

Fondée en 1992, l'ADTRB s'emploie à coordonner les initiatives de promotion touristique des villages des vallées de la Roya et de la Bévéra, auxquels s'est associée la commune de Peille dans le cadre d'un programme de financement Leader II. Un bulletin d'information intitulé «La lettre des professionnels de la Roya-Bévéra» a été créé, de même qu'un site Internet : <http://www.royabevera.com>. Le raid sportif du Mercantour, organisé par l'ADTRB, a obtenu lors du festival de l'Extrême le prix du «Bivouac d'or» qui récompense les initiatives les plus intéressantes. L'édition 2001, qui se déroulera les 22 et 23 septembre, comportera des épreuves de vélo tous terrains, course à pied, via ferrata, descente de canyon et canoé-rafting. Par ailleurs, la création d'une maison de pays présentant aux visiteurs les activités et les produits des deux vallées, est à l'étude.

Une étude statistique réalisée par les soins de l'association montre que la fréquentation des offices de tourisme des deux vallées est en constante augmentation, malgré une stagnation dans les années 1996-98, avec un nombre annuel de visiteurs passé de 23326 en 1994, à 60584 en 2000. Le plus grand nombre de visiteurs est enregistré, bien entendu, en août (12624), et le plus bas en décembre (1337). Parmi les demandes d'informations sur les activités sportives, celles concernant les possibilités de randonnées sont nettement en tête en toutes saisons, loin devant les activités d'eau vive, de montagne, le vélo tous terrains et le ski. Contact : ADTRB, 06540 Breil-sur-Roya. Tél. 04 93 04 92 05, télécopie 04 93 04 99 91, e-mail : adtrb@cote-dazur.com.

LE «MUSEE VIRTUEL DE LA NATURE» : UN SITE INTERNET SUR LE PATRIMOINE NATUREL

Un site Internet baptisé «Musée virtuel de la Nature» a été créé fin mai par M. Patrick Focquet, docteur en toxicologie et conseiller en environnement. L'objectif de ce site est d'aider tous ceux qui s'intéressent à l'environnement à découvrir, de manière simple, les richesses naturelles des Alpes-Maritimes (espèces végétales, animales, minérales, champignons, sources, etc) et de mettre en valeur sur Internet une multitude de petites entreprises locales participant aux infrastructures du tourisme et de l'environnement. Le site comporte de multiples



Entrée de l'exposition de la journée du patrimoine de pays à La Brigue, le 17 juin.
Photo Michèle BENVENUTI

aspects : présentation de fiches monographiques très complètes, clés de recherche simples utilisables par des débutants, répartition des espèces (jusqu'à l'échelle communale pour les plus intéressantes), présentation des infrastructures disponibles pour une visite ou un séjour de découverte, présentation de randonnées commentées et de zones sensibles ou protégées, intégration des propriétés et usages éventuels des espèces décrites. Les 230 fiches actuellement accessibles sont dédiées aux plantes et aux champignons, mais le site doit s'agréments d'environ 500 à 800 fiches supplémentaires par an, pour s'étendre à la faune, à la géologie, à l'inventaire des sources, etc. Contact : M. Patrick Focquet, 96 chemin du Groulas, 06670 St.Blaise. Tél. 04 93 08 09 40. Internet : <http://www.equilibres.org>. E mail : pfocquet@aol.com.



Un sujet pittoresque du concours d'épouvantails de Sospel.
Photo Foyer rural de Sospel

LA BRIGUE

Maison des Jeunes

Du 28 Juillet au 16 Août 2001

Jean-Georges INCA

Peintures



Affiche de l'exposition du peintre Jean-Georges Inca à La Brigue : Notre-Dame des Fontaines, sources de vie, de beauté et de foi.

CASTILLON : EXPOSITION DE PEINTURE

La salle d'exposition de Castillon a accueilli jusqu'au 21 juin les peintures de Jean Soyer. Les oeuvres de cet artiste font preuve d'un graphisme sûr et d'un remarquable équilibre de formes et de couleurs, qui rend leur abstraction proche de la réalité.

SOSPEL : LE 8^{ème} ETE DES EPOUVANTAILS

150 épouvantails sont attendus à Sospel pour le 8^{ème} concours organisé, comme chaque année, par le foyer rural. Le dimanche 5 août entre 10 et 12 h, les épouvantails envahiront la place de la Cathédrale sur le thème du monde du cirque, qui entraînera dans sa magie les écoliers, les résidents de la maison de retraite, les villageois de Sospel et aussi ceux des communes avoisinantes, qui sont invités cette année à participer au concours. Spectacles et animations accompagneront la manifestation. Le jury décernera le jour-même les prix des meilleures réalisations. Un atelier rassemblera les enfants qui désirent créer leur épouvantail. Ils formeront ensuite un cortège, accompagnés de leurs créatures ; après quoi, le «roi des épouvantails» sera brûlé sur la rivière. Les autres créations seront exposées tout l'été dans le village et, en fin de saison, un prix supplémentaire sera attribué à l'épouvantail élu par les vacanciers. Renseignements : Office de tourisme de Sospel, tél. 04 93 04 15 80.

BREIL : LES ELEVES DU COLLEGE PARTICIPENT A LA REALISATION D'UN SATELLITE

Les élèves de classe de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} du collège L'Eau Vive, de Breil, ont apporté au printemps dernier leur «pierre» à l'édifice que représente la réalisation d'un satellite. Le satellite scientifique Starshine, qui doit être envoyé dans l'espace fin août, est recouvert d'un millier de petits miroirs en aluminium, dont quatre ont été confiés au collège pour être polis avec des poudres d'alumine et de diamant. Cette opération originale a permis aux élèves de toucher concrètement aux sciences physiques et d'apporter leur contribution, modeste mais bien effective, à une expérimentation scientifique de pointe.

BREIL : INAUGURATION DE LA GENDARMERIE

Les nouveaux locaux de la Gendarmerie Nationale (dont nous avons évoqué la construction dans l'étude sur la gendarmerie publiée dans l'EdR 46) ont été inaugurés le 4 juillet à Breil-sur-Roya, en présence du président du conseil régional, de nombreux élus, fonctionnaires et personnalités. La présence des représentants des carabiniers de Cuneo témoignait de la réalité de la coopération transfrontalière en matière de sécurité. Rattachée à la compagnie de gendarmerie départementale de Menton, la brigade territoriale de Breil dispose d'un effectif de 8 personnes pour assurer des missions variées et parfois difficiles sur un vaste territoire. Elle s'inscrit dans un département qui est, pour la gendarmerie, un des plus variés de France : il comprend toutes les forces mobiles et territoriales traditionnelles, ainsi que des unités spécialisées de montagne, de transports aériens, nautiques et motorisées. Dans son discours, le préfet a souligné notamment l'engagement intense, et parfois difficile à vivre en famille, de la profession de gendarme, qui «*exerce ses multiples missions au service du public avec une parfaite connaissance du terrain, des habitants et du contexte dans lequel il évolue*».

LA BRIGUE : EXPOSITION DES PEINTURES DE JEAN-GEORGES INCA

Le peintre Jean-Georges Inca expose du 28 juillet au 16 août à la Maison des jeunes de La Brigue ses oeuvres inspirées du site de Notre-Dame des Fontaines : «Sources de vie, de beauté et de foi». L'exposition est ouverte tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00. Contact : tél. 06 15 76 56 59.

TENDE : RENCONTRES INTERNATIONALES SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL

◆ Le 4 mai, sous l'égide de la Mission opérationnelle transfrontalière et du Parc national du Mercantour, les représentants de huit espaces naturels protégés (parcs nationaux ou régionaux) français, italien, belge, espagnol et allemand, se sont rencontrés à Tende pour échanger leur expérience en matière de coopération transfrontalière. Ces professionnels ont comparé leurs points de vue sur des thèmes aussi variés que la nécessaire harmonisation des réglementations, l'organisation de missions scientifiques sur des territoires naturels transfrontaliers, l'unification de la signalétique destinée au public et la constitution de parcs naturels internationaux, que le récent jumelage du Mercantour et des Alpi Marittime a amorcé.

◆ Le 9 juin, les étudiants italiens de la faculté d'architecture de Mondovi se sont rendus à Tende pour montrer à la municipalité les premiers résultats d'une étude qu'ils sont en train de développer sur la réhabilitation de certains édifices de la commune :

- Réaménagement du fort Central, pour abriter un musée de l'amitié franco-italienne, avec restaurant et auberge, qui serait relié par une nouvelle remontée mécanique au domaine skiable de Limone.

- Réaménagement du bâtiment monumental de la gare de St. Dalmas-de-Tende et d'un vaste terrain annexe, où pourrait naître un pôle de hautes technologies lié au parc de Sophia-Antipolis.

- Réaménagement de l'ancien hôpital de Tende et de l'ancien abri anti-aérien souterrain. Le bâtiment est actuellement en cours de transformation pour accueillir une médiathèque. Le souterrain pourrait abriter un musée de spéléologie ou une exposition d'hologrammes.

- Aménagement de l'ancien bâtiment minier inachevé du lac des Mesce ; l'ossature en béton, gravement endommagée par l'eau et le gel, devrait être démolie mais le site se prête pour les étudiants à une infinité de projets tels que hôtel, centre de congrès, maison du parc, établissement balnéaire, etc.

Le professeur Domenico Bagliani, qui avait déjà conduit ses étudiants à Tende l'an dernier, a travaillé cette année avec son collègue Carlo Buffa, l'effectif des étudiants intéressés ayant doublé. Il a souligné combien «*Tende et ses hameaux sont très intéressants, car on y a réalisé au cours du temps, et même encore récemment, beaucoup*

d'ouvrages, tout en préservant l'environnement. Les étudiants doivent imaginer des réalisations modernes, sans oublier que l'on se trouve dans une commune de montagne et que cette commune est française. Donc, il faudra tenir compte des différentes lois à appliquer et des priorités à respecter». Les étudiants et leurs professeurs ont été ravis de l'accueil qui leur a été réservé par les autorités tendasques. Aux côtés du maire, M. Jean-Pierre Vassallo, et de ses adjoints, était aussi présent le sénateur José Balarello, qui n'avait pas voulu rater cette rencontre. Une exposition publique des travaux des étudiants sera présentée en 2002, à la fin des trois années du cycle d'études.

Le sénateur Balarello et la municipalité tendasque prennent connaissance des projets des étudiants en architecture de Mondovi. Photo Andrea LEVICO



TENDE : RESTAURATION DE LA CHAPELLE DU CIMETIERE

La façade de la chapelle du cimetière de Tende, propriété communale, a été restaurée par les services municipaux en mai 2001. Ce modeste mais bel édifice, adossé contre le rocher du Château, comporte à l'intérieur une stèle en pierre verte commémorant sa restauration au cours de la dernière guerre. L'inscription gravée indique : «*Ristaurata e ridonata al culto il 30 ottobre 1943. Auspice il podestà Pietro Dalmasso*» (restaurée et rendue au culte le 30 octobre 1943 sous le patronage du maire Pietro Dalmasso). Au dessus de la porte d'entrée, un symbole intrigue les visiteurs : il s'agit d'une «mandorle» peinte en bleu, encadrement ovale en forme d'amande qui symbolise la naissance du Christ. On peut découvrir ce signe gravé sur les portes d'autres églises et chapelles du village.



Des élèves du lycée niçois du Parc Impérial s'initient à l'interprétation des gravures rupestres au musée des Merveilles, à Tende. Photo Jean-Louis MEYTRAL

TENDE :

LES ACTIVITES DU MUSEE DES MERVEILLES

◆ Le 12 avril, le musée des Merveilles a accueilli pour la première fois des écoliers handicapés visuels, mettant ainsi en œuvre une nouvelle action pédagogique à l'intention des mal voyants et aveugles. Au nombre de dix-sept, ces enfants de 9 à 12 ans fréquentant l'école du Château à Nice, ont d'abord découvert par le toucher des objets et des moulages de gravures. Leur visite était guidée et commentée par le personnel du musée, qui avait reçu une formation appropriée. Les élèves ont ensuite participé eux-mêmes à la création de moulages en terre et ont reçu des textes explicatifs en écriture Braille.

◆ Le 1^{er} juillet et le 5 août, le musée a organisé une visite guidée des principales gravures sur le site même de la vallée des Merveilles. Conduits par six archéologues et trois guides du Parc national du Mercantour, près de 500 visiteurs ont pu découvrir au départ du refuge du CAF les gravures les plus caractéristiques de ce site mythique. En complément à cette manifestation, et pour ceux que la longue marche d'approche en montagne rebutait, une visite commentée du musée était organisée à Tende, exceptionnellement agrémentée par des ateliers de démonstration montrant la taille et le polissage de la pierre, l'allumage d'un feu, le filage, la poterie, la fabrication d'arcs et d'instruments de musique, sans oublier la gravure sur roche, suivant les méthodes de nos lointains ancêtres.

TENDE : L'ASSOCIATION «ART ON SNOW»

Cette association fondée par les amis du peintre Jean-Georges Inca réalise actuellement un livre intitulé «La cordée émotionnelle», dont nous avons annoncé la mise en souscription en rubrique bibliographique du HP n°50. Cet ouvrage paraîtra l'automne prochain. Pour l'année 2002, «Art on snow» s'emploie à intéresser des partenaires dans le cadre de l'année internationale de la montagne, en liaison avec l'ONU, et prépare une exposition itinérante nationale et internationale des oeuvres de Jean-Georges Inca. Contact : Art on Snow, 06430 Tende. Tél. 04 93 04 71 09, télécopie 04 93 04 79 16.

TENDE : A PROPOS D'UN CADRAN SOLAIRE

Suite à la parution de l'article sur les fontaines de Tende dans le HP n°50, M. Maurice MARTIN, de Cantaron, nous pose une question judicieuse : «*Sur la photo de la fontaine du Trau en 1920, le cadran solaire de l'école maternelle de Tende est nettement visible et on peut constater qu'il n'a pas été restauré à l'identique. Il semble qu'il y avait une devise dans le haut, mais elle n'est pas lisible. Connaît-on une photo plus nette de ce cadran solaire, ou quelqu'un se souvient-il de l'ancienne inscription ?*».

DEUX RANDONNÉES EN HAUTE ROYA

De FONTAN à LA BRIGUE

par la Baisse de Lugo

Gilles LENTULO

Voici un très belle randonnée à faire l'été, lorsque les journées sont longues, mais où il est conseillé de partir de bonne heure. A l'intention des randonneurs se déplaçant par le train, nous indiquons ici comme points de départ et d'arrivée les gares SNCF de la ligne Nice - Tende - Cuneo.

En quittant la gare de Fontan-Saorge, nous descendons la route départementale jusqu'au pont sur la Roya. (Il est possible de le traverser pour rejoindre au village le square Jules Rosso, remplir sa gourde à la fontaine de La Fouze et se ravitailler dans les commerces locaux : boulangerie-pâtisserie, épicerie, boucherie-charcuterie). Peu avant le pont, prendre le chemin de Pévé (balise 28) montant sur la droite ; bétonné au départ, il se transforme en une piste de terre pour passer sous le remblai du chemin de fer. Plusieurs lacets permettent de gagner de l'altitude et de dominer bientôt Fontan, la vallée et la voie ferrée. On poursuit en s'enfonçant dans le vallon de Pévé puis, à un lacet (balise 200), on quitte la piste pour le sentier de la baisse de Lugo par Font-Froide. Ici se trouvent quelques bâtiments agricoles à la toiture voûtée, typiques de la Moyenne Roya : les «casouns».



Ci-dessus, le début de l'ascension dans le vallon de Pévé au dessus de Fontan. Ci-dessous, vue de la baisse de Lugo et Géréon vers la piste de La Brigue.
Photos Gilles LENTULO



Au fur et à mesure de la montée, on rejoint le fond du vallon, que l'on finit par traverser au niveau d'un torrent à sec. La suite de l'ascension va se dérouler en grande partie en sous-bois, ce qui permet de trouver un peu de fraîcheur. Il faut veiller à suivre les marques jaunes sur ce parcours, où l'on retraverse à deux reprises le torrent à sec. On arrive à une bifurcation pour la baisse de Lugo (balise 203), d'où on bénéficie d'une vue assez dégagée sur les sommets environnants, puis on rejoint une piste (balise 204) pour se diriger plein nord vers la baisse de Lugo et Géréon.

Nous atteignons bientôt la baisse de Lugo (balise 207) à 1470 m d'altitude, à proximité d'un lieu de parcage de troupeau. Une vue panoramique s'étend sur la suite du parcours, où le chemin décrit un large demi-cercle autour des vallons des Cieutes, de Lugo et de Groa. Après avoir atteint la cote 1520 m, nous entamons la descente de cette piste peu utilisée qui franchit deux torrents, dont un canalisé sous la route, à travers une zone caillouteuse et peu ombragée. Après avoir longé quelques bâtiments en pierre en partie restaurés, on quitte le cirque naturel formé par les trois vallons et l'on retrouve la forêt pour déboucher à la baisse de Géréon, à 1254 m, presque au pied de la cime de Marta. Une petite casemate italienne (balise 251), en partie comblée par des déchets, rappelle l'importance stratégique passée de ce secteur frontalier.

Maintenant parvenus sur la commune de La Brigue, nous nous dirigeons vers le village par le vallon de Meurgiora, en suivant la piste en terre qui se transforme en route empierrée puis goudronnée : il s'agit de la piste d'accès à l'ancien fort italien du Balcon de Marta. Cette route ombragée offre de belles échappées sur les vallées du Pra et de Meurgiora. A la balise 249, les plus sportifs et les moins fatigués trouveront sur la droite un sentier en sous-bois qui constitue un raccourci, coupant les lacets de la piste jusqu'à la balise 248, précédée de la traversée d'un ruisseau à gué. De là, on suit à nouveau la route goudronnée en lacets jusqu'à l'intersection d'une route secondaire (balise 249).

La vallée se resserre et l'on aperçoit sur le massif en face les créneaux de tir des nombreuses casemates construites dans l'entre-deux guerres par le génie italien pour défendre ce passage. Le long de la route, des bancs sous les arbres et plusieurs ruisseaux offrent des possibilités de haltes rafraîchissantes. Arrivés à l'arrière du village, on ne traversera pas le pont du Riu Sec, mais l'on continuera tout droit par la rue du Lieutenant Kalck et la place Casali, pour rejoindre la rue Bernardin Alberti qui se trouve derrière la mairie à côté de la chapelle de l'Assomption. En poursuivant vers l'ouest, on quitte le village par le pont de la Levenza pour rejoindre la halte SNCF de La Brigue.

FICHE TECHNIQUE

Kilométrage : 18 à 19 km.

Dénivelé : environ 1100 m.

Temps de parcours : de 6h00 à 6h30.

Difficulté : moyenne, faisable en VTT.

Carte IGN : «Top 25» 3841 OT.

Commerces : à Fontan et à La Brigue.

Informations sur les horaires des trains : 04 93 04 40 15 (attention, tous les trains ne s'arrêtent pas à Fontan-Saorge et à La Brigue).

Météo France : 08 36 68 08 06, puis taper le 3.

Retrouvez d'autres balades, familiales ou sportives, au départ de la ligne Nice - Breil - Tende, dans le guide «TRAINS ET RANDONNÉES AU PAYS D'AZUR», du même auteur, en vente 89 francs franco de port aux Editions du Cabri.

Circuit de Notre-Dame des Fontaines à Collardente (LA BRIGUE)

Pierre MAILLET

Dénivelé : 840 m environ.
Temps de parcours : de 6h15 à 6h30.

Ce très beau circuit se déroule presque entièrement en forêt, tantôt sur un sentier étroit, tantôt sur une large piste carrossable, faisant découvrir les montagnes situées à l'est de La Brigue jusqu'à la crête frontalière.

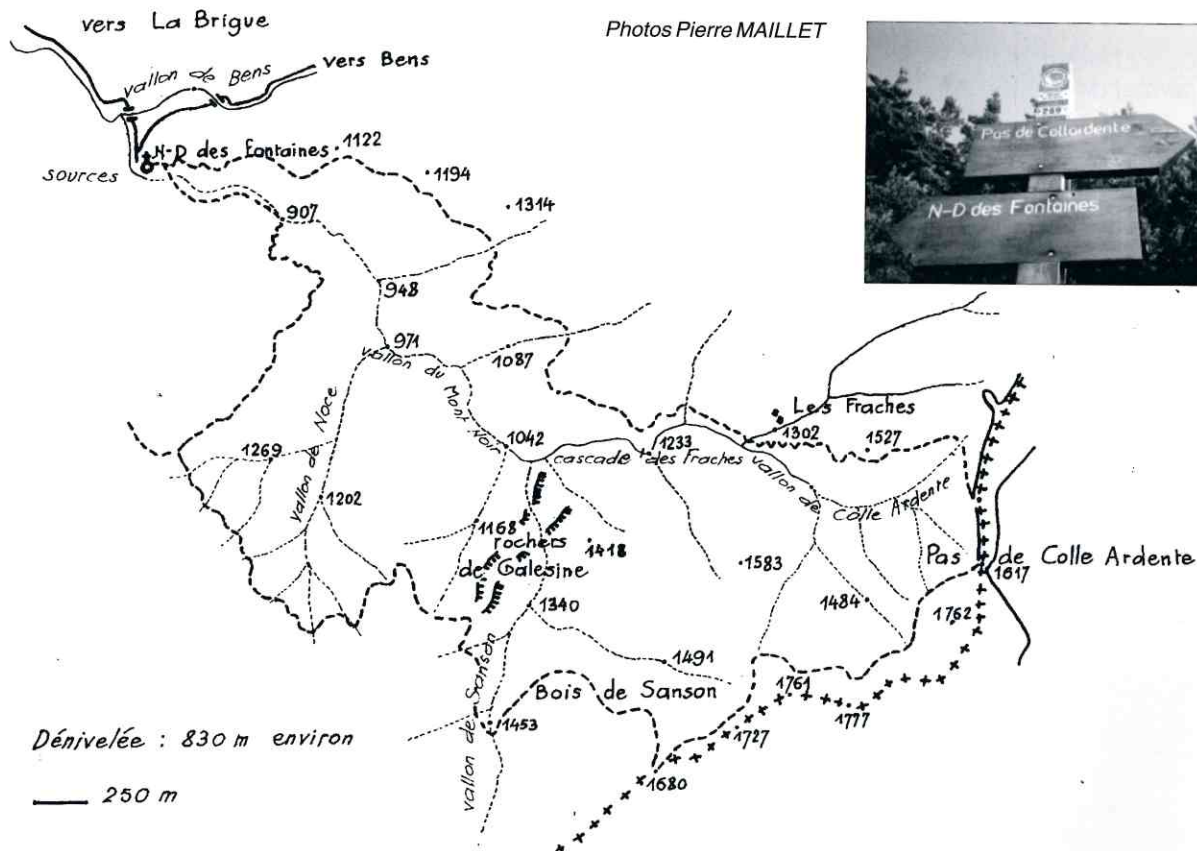
Se rendre à Notre-Dame des Fontaines et garer la voiture. Là, prendre à côté de la balise 266 indiquant «Pas de Collardente», un sentier rocailleux qui s'élève à flanc de montagne en zigzaguant. On domine, parmi des pins rabougris, la piste carrossable qui mène à la «route de l'Amitié». Après avoir dépassé des ruines à droite, on atteint un moment la ligne de crêtes, on côtoie puis on traverse un bois de pins partiellement brûlé au flanc sud de la montagne de Castillon, et la montée s'atténue. Belle vue à droite sur les ubacs boisés de la Noce, du mont Noir et des Fraches, puis la montée repart dans une garrigue arborée.

0h35 / 0h40. On parcourt un nouveau lambeau de forêt calcinée, puis on pénètre dans une forêt vive de pins et de châtaigniers. La montée est irrégulière, puis le sentier commence une descente entrecoupée de plusieurs paliers. Dans une clairière, on passe sous une ligne électrique à haute tension, on continue à plat, en forêt puis dans une garrigue à flanc de montagne. Au fond du vallon du mont Noir apparaît la cascade des Fraches. Le sentier continue horizontalement puis franchit à gué le ruisseau des Fraches, juste au dessus de la balise 268.

1h40 / 1h45. A la balise 268, continuer dans la direction du pas de Collardente en montant en zigzags dans la forêt, où les pins sont bientôt mélangés de mélèzes. Dans un lacet en clairière, on passe à nouveau sous une ligne à haute tension, dont on laisse un pylône à droite pour continuer à monter.

2h30 / 2h35. A la balise 269, continuer toujours en direction du pas de Collardente, presque à plat. Quelques sapins et épicéas apparaissent au milieu des pins, dans un épais sous-bois. On atteint bientôt une clairière et, parmi les hautes herbes, on rejoint la piste carrossable des crêtes au pas de Collardente (balise 270 indiquant «N.D. des Fontaines, Les Fraches», altitude 1599 m). Vers l'est, la vue s'étend sur le territoire italien. Prendre à droite, vers le sud, la piste carrossable jusqu'à la balise 271 qui indique «Pas de Collardente, Bois de Sanson, La Brigue». Suivant ces dernières indications, prendre à droite une large piste forestière qui monte doucement et régulièrement dans un magnifique mélèzin.

3h35 / 3h45. Dans un virage, la piste atteint le point culminant de la randonnée, aux environs de 1700 m, au-delà duquel elle commence à descendre. Dans une clairière, à l'intersection de la piste forestière avec celle des crêtes, à proximité d'un petit oratoire, on atteint à l'altitude 1680 m la balise 272 indiquant «Pas de Collardente, Bois de Sanson, La Brigue». Suivant ces dernières indications, prendre le sentier qui descend dans le bois de Sanson, parmi les mélèzes, les épicéas puis les hêtres. Le sentier s'élargit un peu avant l'arrivée à la balise 273, à l'intersection d'une piste forestière. Prendre



Photos Pierre MAILLET



à gauche la piste qui franchit le vallon de Sanson et continue à plat dans la forêt. Après plusieurs clairières, dans un vaste virage, des échappées laissent entrevoir le mont Bertrand, la cime Missoun, les monts Tanarel et Saccarel.

5h00 / 5h15. A la balise 262, suivre l'indication «N.D. des Fontaines», quitter la piste et s'engager sur un sentier en pente raide dans la forêt de la Noce, où dominent les épicéas. Au terme d'une descente raide en zigzags, on atteint le fond du vallon du mont Noir.

6h00 / 6h15. A la balise 263, suivre toujours la direction «N.D. des Fontaines», traverser le torrent et laisser à droite un pylône. On atteint rapidement la balise 264, après laquelle le sentier élargi franchit le vallon du mont Noir sur un pont pour rejoindre la piste reliant Notre-Dame des Fontaines à la «route de l'Amitié». Il suffit dès lors de prendre à droite, à la balise 265, la large piste en descente qui mène en quelques minutes au sanctuaire de Notre-Dame des Fontaines, où l'on retrouvera sa voiture.



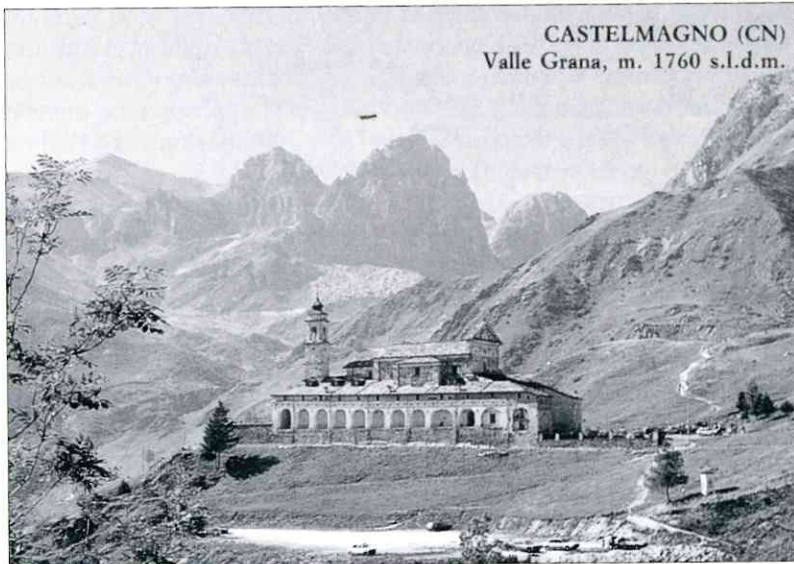
LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT PAYS

Parmi les lecteurs du «Haut-Pays», combien ne possèdent-ils pas dans leur grenier, leurs malles ou leurs tiroirs, des souvenirs de famille tels que vieux articles de journaux, photos, cartes postales, gravures, etc... Ces objets, qui paraissent parfois bien anodins ou d'une valeur strictement personnelle, peuvent représenter un intérêt exceptionnel pour l'histoire de nos vallées. Ils peuvent en effet rappeler des anecdotes ou des événements plus ou moins oubliés, voire même révéler des épisodes complètement ignorés de la vie du haut-pays.

Heureusement, certains lecteurs n'hésitent pas à nous prêter leurs «trésors» et à nous faire part de leurs découvertes, ce qui nous permet de présenter les documents originaux de ces deux pages.

SOUVENIR D'UN PRETRE TENDASQUE

Mme. Jeanine BELTRANDO, de Tende, nous transmet des souvenirs d'un lointain parent, l'abbé Giacomo Mascarello, qui fut curé du sanctuaire de Castelmagno (province de Cuneo). Voici la traduction d'un texte italien publié en 1927, qui retrace la vie de ce prêtre.



Deux vues du sanctuaire de S. Magno à Castelmagno, à 1760 m d'altitude dans la «vallée occitane» piémontaise du Val Grana.
Documents Santuario di S. Magno



successivement comme vice-curé à S. Pietro-di-Gallo et à Montemale, puis comme chapelain au Gorrè de Rittana et à la paroisse S. Lucia de S. Pietro-di-Monterosso, où il laissa chaque fois un excellent souvenir. En 1894, il fut nommé curé de la paroisse S. Anna de Castelmagno, où il prodigua pendant 33 ans les trésors de sa vertu et où il eut la joie de voir le salutaire changement qui s'était opéré dans sa paroisse. Par ses instructions et par ses prêches, par son exemple, par ses sacrifices, il a promu la gloire de Dieu, la fréquentation des sacrements, le salut des âmes, le bien de l'Eglise. Mais c'est au sanctuaire de S. Magno que son zèle se manifesta le mieux. Il l'enrichit de ce qui est nécessaire et utile au culte, il le dota d'amples locaux pour l'hébergement des pèlerins qui se rendent nombreux là-haut pour la fête de ce martyr thébain, pour lequel il voulait des fonctions religieuses splendides et bien réglées.

«Epuisé par les fatigues et les épreuves, il prit sa retraite le 1er juillet 1927 et décéda saintement à l'hôpital de la S. Croce à Cuneo le soir du 16 novembre 1927, laissant un précieux héritage d'affection et d'admiration pour ses vertus franciscaines. Les paroissiens de S. Anna de Castelmagno, qui l'aimaient tant, voulurent vénérer sa dépouille parmi eux dans le cimetière du sanctuaire de S. Magno.

«Heureux celui qui ne s'est pas laissé séduire par l'or et l'argent, et qui n'a pas fondé ses espérances sur le profit et la richesse. Dites-nous qui il est et nous le louerons car il a mené une vie digne d'admiration (L'Ecclésiaste 31)».

CASTELMAGNO ET LE SANCTUAIRE DE SAN MAGNO

Le sanctuaire de S. Magno, dont Don Giacomo Mascarello fut le curé durant 33 ans, est dédié au moine St. Magne né en 699 à St. Gall, en Suisse, qui évangélisa la Bavière et que l'on dit avoir fait partie de la mythique «légion thébaine» massacrée pour avoir adopté la religion chrétienne : c'est pourquoi St. Magne est tantôt représenté en robe de moine, tantôt portant la cuirasse d'un légionnaire romain. Un vaste sanctuaire lui a été élevé entre 1704 et 1716 en style baroque piémontais, à 1760 m d'altitude dans les montagnes du Val Grana qui dominant le village de Castelmagno, Chastelmanh en dialecte local occitan. Contact : Santuario di S. Magno, I-12020 Castelmagno (CN). Tél. (0039) 0171 986 178.

Pour en savoir plus sur Castelmagno, splendide vallée piémontaise de culture occitane, on peut s'abonner au bulletin culturel «La Vous de Chastelmanh». Contact : Centro Occitano di Cultura «Detto Dalmastro», piazza Caduti 1, I-12020 Castelmagno (CN). Tél. (0039) 0171 986 110, télécopie (0039) 0171 986 348, e-mail : lavous-de-chastelmanh@hotmail.com.

L'ABBE GIACOMO MASCARELLO, DE TENDE

«Né à Tende et baptisé le 15 janvier 1854, il fréquenta l'école primaire dans son village natal puis à Nice. Après un bref service dans l'armée royale italienne, il entra au service des douanes. Certains se rappellent encore de lui lorsqu'il assistait le dimanche, en uniforme, à la messe de dix heures en l'église paroissiale S. Maria de Cuneo, à la fin de laquelle il recevait avec dévotion la sainte communion. Exemple dans l'accomplissement de tous ses devoirs, dans la correction de sa conduite, dans la jovialité de ses rapports avec ses camarades et dans le respect envers ses supérieurs, au terme de son engagement il fut présenté par son capitaine Bosco à l'évêque d'alors, Mgr. Formica, qui l'accueillit au séminaire. A la fin de ses études, il fut ordonné prêtre le 26 mai 1888 par Mgr. Valfrè di Bonzo, et envoyé

PREGHIERE TENDASCHE / PRIERES TENDASQUES

Mme. BELTRANDO complète son envoi par le texte de deux prières traditionnelles tendasques que nous reproduisons ci-dessous.

Gesù, Giuseppe e Maria,
Ve dunu ar côo e r'anima mia.
Guardae-me dar marvage traditùu,
Dar fôo, de sciame,
D'a morte subitana,
Da r'aigua curènta,
D'a rocca pendènta,
D'a cattiva cumpagnia.
Che Diu me cumpagne
E a beata Vergine Maria.
Cusci sia.

Me curcu, nu sàe se me levàe.
Trei gracia cumandàe :
Cunfessiun, cumüniun e òri santi.
Me raccumandu :
Spiritu Santu, Santissima Trinità,
Fae gracia e carità,
Ben vive e ben murii
N'gracia Vostra.

Jésus, Joseph et Marie,
Je Vous donne mon coeur et mon âme.
Gardez-moi du malheur traître,
Du feu, des flammes,
De la mort subite,
De l'eau courante,
De la roche branlante,
De la mauvaise compagnie.
Que Dieu m'accompagne
Et la bienheureuse Vierge Marie.
Ainsi soit-il.

Je me couche, je ne sais pas si je me lèverai.
Trois grâces j'ai demandé :
Confession, communion et saintes huiles.
Je me recommande
Au Saint Esprit, à la Très Sainte Trinité,
Qu'ils me fassent grâce et charité
De bien vivre et bien mourir
Dans Votre grâce.

In memoria del



Sac. D. GIACOMO MASCARELLO

Parroco emerito di Sant'Anna Castelmagno

nella ricorrenza

dei solenni suffragi trigesimali

celebrati

nella Parrocchiale di S. Maria in Cuneo

alle ore 9.30 del 13 dicembre 1927

e in quella di S. Anna in Castelmagno

gli Amici

LES ENCOMBREMENTS ROUTIERS A FONTAN

Alors que l'on évoque aujourd'hui le projet d'une déviation pour détourner le trafic routier en transit dans l'étroite traversée de Fontan, une copie d'un vieil arrêté du conseil municipal, transmise par M. François BARBIERI, prouve que ce problème n'est pas nouveau...

«Nous, maire de la commune de Fontan, vu l'article 98 de la loi du 5 avril 1884, vu l'encombrement qui se produit à certains jours devant les bureaux de la douane situés dans la partie du village où la route est la plus étroite, encombrement occasionné par les charrettes venant d'Italie et par le gros et petit bétail au moment de la vérification et le paiement des droits, arrêtons :

- Article I : Les charrettes ou voitures venant d'Italie en France doivent être échelonnées les unes à la suite des autres à partir des bureaux

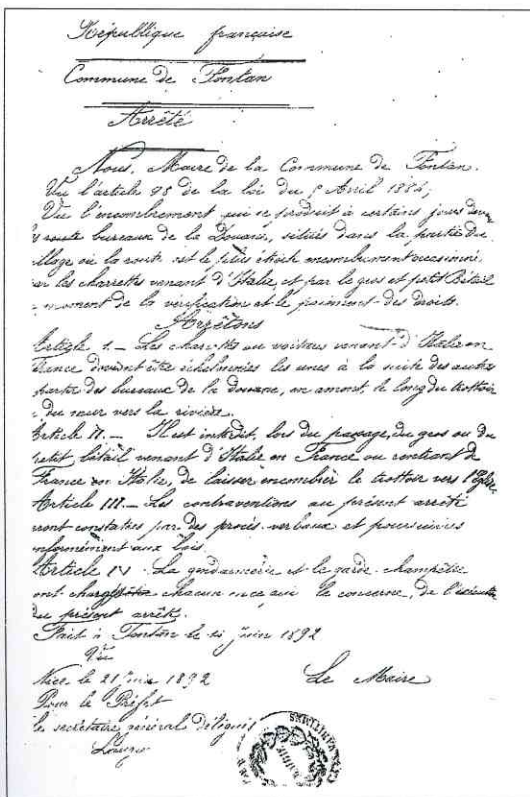
de la douane, en amont, le long du trottoir ou du mur vers la rivière.
- Article II : Il est interdit, lors du passage du gros ou du petit bétail venant d'Italie en France ou rentrant de France en Italie, de laisser encombrer le trottoir vers l'église.

- Article III : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

- Article IV : La gendarmerie et le garde-champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fontan le 14 juin 1892. Le maire».

L'ancien poste de douane au nord du village de Fontan, vu dans les années 1925-30. Collection Michel BRAUN





Ci-dessus :
«Pumula allionii», fleur
endémique des vallées de la
Roya et du Gesso.

A gauche :
la mésange boréale.

Ci-dessus : le lézard vert ou «lambert».

Quelques photos de Jean-Louis MEYTRAL
sur les richesses discrètes de la flore et de
la faune du Haut-Pays...

Ci-dessous :
M. Martial Bos, peintre et
sculpteur, reproduit une
fleur endémique de la
Moyenne Roya.

Ci-dessous :
Deux fleurs endémiques des Alpes Maritimes et
Ligures. A droite «Frutillaire de Moggridge», à
gauche «Pinguicula Reichenbachia» dont on ne
connaît qu'une seule station en Moyenne Roya.

